

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
14 DÉCEMBRE 2023**

SÉANCE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à neuf heures, le Conseil départemental de Loir-et-Cher s'est réuni dans la salle Kléber LOUSTAU, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Philippe GOUET.

Étaient présents :

Mmes DOUCET, DUBÉ, EL ADRAOUI, FOUCHER-MAUPETIT, GALLARD, GIBOTTEAU, LHÉRITIER, MILLET, PÉAN, PERSILLARD, REPINÇAY, THIBAUT, VERNERET.

MM. BIOULAC, CONTOUR, GOUET, HARNOIS, HUGUET, LESEIGNOUX, MERCIER, PAOLETTI, PELTIER, SARTORI, THORIN, VÉTELÉ.

Pouvoirs :

Mme ANDRÉ à M. HARNOIS
M. BAUDU à Mme MILLET
Mme BEAU à M. SARTORI
M. LECUIR à Mme LHÉRITIER
M. PILLEFER à M. GOUET

Président :

M. Philippe GOUET

Secrétaire de séance :

Mme Florence DOUCET

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT DE MANIÈRE CONTINUE SUR L'ENSEMBLE DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux – réunions du conseil départemental du 19 juin et du 19 octobre 2023	4
2. Communication sur le bilan 2023 Loir-et-Cher en action	4
3. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 – Nouvelles modalités d’amortissements – Actualisation du règlement budgétaire et financier	7
4. Budget primitif et éléments financiers pour 2024	7
5. Subventions 2024	35
6. Situation des AP/CP et AE/CP – Budget primitif 2024	39
7. Création et suppression de poste/tableau des emplois permanents	40
8. Schéma directeur des énergies	40
9. Solidarités – Action sociale et orientation de la campagne tarifaire des ESSMS	41
10. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1^{er} mai au 31 octobre 2023	43

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je salue les services et le public présents dans la salle, je salue également la presse. Je salue bien entendu tous les élus à leur poste. On a quelques absents, il y a du virus qui traîne et il y avait des réunions de certains élus qui étaient incontournables. Yves Lecuir donne son pouvoir à Catherine Lhéritier. Marie-Pierre Beau donne pouvoir à Philippe Sartori. Tania André donne pouvoir à Bruno Harnois. Bernard Pillefer me donne son pouvoir et Stéphane Baudu donne pouvoir à Marie-Hélène Millet.

Mes chers collègues, notre collectivité est de plus en plus reconnue pour ses savoir-faire et ses qualités puisque j'ai le grand plaisir de vous annoncer que nous sommes lauréats de trois nouveaux prix. Bientôt, on n'aura plus de place pour les mettre. Le premier prix, c'est le prix spécial insertion des jeunes, organisé par La Gazette et GMF avec notre Conseil de vie sociale jeunes, le « Club de la parole ». Nous avons le prix MNT santé au travail et démarche participative suite à la démarche participative de création de poubelles logotées CD 41 sur nos aires de repos ou aires de stationnement de nos routes départementales et le prix IdéalCO, trophée des héros territoriaux pour l'évaluation et la régulation de la charge de travail au sein du CD 41 porté par la DGA « le Loir-et-Cher solidaire ». C'est pour moi l'occasion de féliciter le directeur de l'enfance famille, Nicodème Beaudier et ses équipes, la directrice des routes, Isabelle Barge et ses équipes et la directrice des ressources et innovations des solidarités, Laura Jouvert ainsi que ses équipes pour le travail réalisé au quotidien. Au total, notre conseil départemental, je le disais, a obtenu en 2023 neuf prix territoriaux.

On va donc ouvrir la session. Normalement, si tout va bien, vers 11h30 ou midi, la session devrait être terminée. Nous aurons un temps d'échange avec deux sportifs de la Team 41 que nous avons invités. Je vous avais expliqué qu'à chaque session, nous aurions des sportifs qui viendraient se présenter. Quelques questions, on leur consacre trente minutes et puis à midi, nous aurons la signature de l'Agenda 41 Agri 2030 entre le conseil départemental et la chambre d'agriculture. Si tout va bien, vers 13h ou 13h15, nous pourrions aller déjeuner si nous sommes bien sages.

Mes chers collègues, selon les prévisions économiques de l'organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE, publiées fin novembre, la croissance mondiale devrait finalement ralentir à 2,7 % l'an prochain, après avoir atteint 2,9 cette année. La situation nationale est également marquée par un contexte macro-économique moins optimiste que prévu. Une étude publiée par le cabinet Altares stipule que la France a connu entre juin et septembre 2023, 11 000 défaillances d'entreprises, en hausse de 23 % par rapport au troisième trimestre 2022. En moyenne, depuis janvier, 4 500 entreprises ou sociétés sont mises chaque mois en défaut de trésorerie, retrouvant ainsi le rythme d'avant Covid19. Les vulnérabilités sont réelles. Au deuxième trimestre, le ratio d'endettement brut des sociétés de biens et de services s'élève à 78,4 % du PIB en France, très au-dessus de celui des autres pays d'Europe dont la moyenne s'élève à 57,4 pour la zone euro, indique la Banque de France. Beaucoup d'entreprises devront assainir leur bilan et vite, ce qui n'est pas évident quand par ailleurs l'inflation ou la hausse des taux mordent dans les profits.

La situation de notre pays se traduit également par une situation préoccupante de nos finances publiques. Depuis quelques mois, on observe une inquiétude grandissante auprès des experts de Bercy. La France, rongée par la dépense publique, est lestée par une dette abyssale de 3 050 milliards d'euros, soit 111 % du PIB, 21 points de plus que la moyenne de la zone euro. Elle devra emprunter 285 milliards en 2024, un record absolu. Ce crédit coûte de plus en plus cher avec une prévision de 48 milliards pour 2024 et de 74 milliards en 2027. C'est le premier poste de dépenses de l'État devant l'Éducation nationale et la défense.

En 2023, écoutez bien ce chiffre, la dette aura progressé de 7 311 € par seconde. Le déficit français devrait atteindre 5 % du PIB en 2023. Pour revenir à l'objectif de 2,7 fixé par Bercy, il va falloir faire des économies drastiques, surtout avec un taux de croissance qui sera seulement de 1,2 % en 2024 selon Bercy. Le risque d'une consolidation et d'économies brutales pourrait avoir des conséquences sérieuses sur le plan économique en déclenchant une récession et sur le plan politique, une augmentation des votes des partis populistes. Faire des efforts presque invisibles reste une équation impossible, sauf à faire payer les entreprises et vider les poches des collectivités territoriales.

Vous le savez, la situation des départements est préoccupante et peine à être entendue par le gouvernement. Alors que les recettes des DMTO de nos collectivités vont baisser à l'avenir, les dépenses, elles, augmentent. Qu'il s'agisse de l'achat de biens et de services, de la rémunération des

agents territoriaux, des prestations sociales ou frais annexes, les dépenses sont poussées par l'inflation. Les dépenses sociales augmentent pour nos départements, notamment confrontés à l'arrivée de migrants, mineurs non accompagnés - près de 44 000 d'ici la fin de l'année selon les chiffres du ministère de l'Intérieur - et à une saturation de l'accueil des mères isolées.

Quarante ans après les lois de décentralisation, beaucoup constatent au quotidien une résistance de l'État à tirer toutes les conséquences des transferts de compétences. L'étude relative à la vision politique des exécutifs départementaux, intitulée « Décentralisation, la parole aux départements », synthèse d'entretiens réalisés auprès de 79 présidentes et présidents de départements, révèle que les conseils départementaux sont déçus par les dernières lois dites de décentralisation : les lois Maptam, NOTRe et 3DS, qui n'ont pas amélioré l'équilibre des pouvoirs et des territoires. Les conseils départementaux ont le sentiment d'être empêchés d'agir alors qu'une amélioration de la qualité de relation avec l'État peut permettre aux départements d'améliorer leur politique territoriale.

Le président de la République considère les départements comme de simples agences sociales. Il a lancé deux missions distinctes pour réfléchir à l'évolution de la décentralisation, et au passage, supprimer une couche du millefeuille territorial : la mission Woerth et la mission confiée à Catherine Vautrin. Comme je vous l'avais d'ailleurs indiqué la semaine dernière en CP, j'ai adressé ce jour un courrier solennel au président de la République concernant l'avenir de la décentralisation et celui des départements. Je vous enverrai demain ou samedi, dans vos boîtes mail, la copie de cette lettre.

Pour conclure, le département de Loir-et-Cher doit continuer à œuvrer au service de ses habitants et de notre territoire. Nous devons maintenir notre cap avec réalisme pour un Loir-et-Cher innovant, attractif, solidaire et durable. Associer l'ensemble des Loir-et-Chériens autour d'un projet fédérateur, c'est le sens de notre action. Je vous remercie de votre attention.

Nous allons passer maintenant à la discussion générale d'examen des rapports.

1. Approbation des procès-verbaux – réunions du conseil départemental du 19 juin et du 19 octobre 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le rapport n° 1, c'est le procès-verbal des séances de sessions du conseil départemental des 19 juin et 19 octobre 2023. Y a-t-il des observations ? Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce dossier n° 1 ? Je ne vois pas d'abstention. Je ne vois pas de vote négatif, donc adopté.

29 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

2. Communication sur le bilan 2023 Loir-et-Cher en action

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Le dossier n° 2, c'est la communication sur le bilan 2023 de « Loir-et-Cher en action ». Ce rapport dresse le bilan de notre projet de mandat et projet d'administration « le Loir-et-Cher en action » pour l'année 2023. Il revient sur les réalisations de l'année écoulée et précise certains projets qui seront portés pendant l'année 2024.

Pour un Loir-et-Cher attractif, l'année 2023 est marquée par de nombreuses réalisations et par la poursuite de dispositifs qui ont eu un grand succès auprès des Loir-et-Chériens, comme le chèque sport culture 41 qui a été mis en place dès la rentrée de septembre avec près de 2 800 dossiers qui ont

été reçus à ce stade. Le déploiement du nouveau dispositif Clap 41 a fait l'objet de 36 projections pour 1 354 spectateurs et les Musicales 41 ont été de nouveau un succès avec l'édition 2023, avec plus de 700 personnes comme spectateurs rassemblées pour l'ensemble de cette manifestation. C'est également un engagement auprès de la jeunesse par la sensibilisation des collégiens au métier de sapeur-pompier avec 204 jeunes inscrits dans le dispositif de jeunes sapeurs-pompiers et qui vont bénéficier de l'aide spécifique de 41 €, mais également dans la promotion des enseignements et de l'éducation artistique avec notre nouveau schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques.

Pour un Loir-et-Cher durable, l'année 2023 est marquée par une forte action, notamment dans le cadre de l'éducation, de l'entretien et de l'exploitation du réseau routier départemental ou de la prise en compte du développement durable de nos projets. Sécuriser nos déplacements est une action continue sur toute la mandature et 2023 a été une année riche avec les travaux du pont Charles de Gaulle et les lancements programmés de la déviation de Chémery et du contournement de La Chaussée-Saint-Victor. Dans notre souci de développer les mobilités douces, l'année 2023 a vu la mise en service de la voie verte entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan, soit 5 km de pistes cyclables nouvelles. Le département agit également sur le développement durable par son Agenda 2030 et la création en 2023 des Trophées 41 par nature pour la protection de la faune et de la flore. C'est enfin une fois la jeunesse qui est mise au cœur de nos politiques avec l'expérimentation des tablettes numériques dans trois collèges depuis la rentrée 2023.

Pour un Loir-et-Cher innovant, l'année 2023 a vu se poursuivre un travail engagé dès le début de la mandature pour développer différentes approches, transformer, faire connaître et promouvoir, faciliter et proposer des offres de pointe. Le Wi-Fi touristique poursuit son déploiement sur le territoire, 89,7 % du territoire loir-et-chérien a vu se développer la fibre fin novembre 2023 et le département construit et enrichit son portail open data pour participer à la modernisation de l'action publique. La protection de nos collèges a été en 2023 une préoccupation majeure avec le financement de systèmes de vidéo protection aux abords des collèges Jean Emond à Vendôme et René Cassin à Beauce-la-Romaine.

Pour un Loir-et-Cher solidaire, l'année 2023 poursuit la concrétisation de nos ambitions et engagements, rendre acteur, prévenir et adapter les travaux du schéma départemental des solidarités qui se poursuivent et se termineront fin mai 2024. Ils renforceront la capacité d'action solidaire du conseil départemental. Le 41 en bonne santé continue à se déployer avec pour 2023, 22 aides à la primo-installation accordées, soit 159 802 €, 28 allocations de stage en faveur des internes en médecine et étudiants paramédicaux, soit 38 500 €, 15 bourses départementales en faveur des internes en médecine générale et étudiants paramédicaux pour 113 500 €, et des subventions diverses à hauteur de 407 000 €.

Le département a également soutenu la mise en place de deux unités mobiles de téléconsultation assistée à hauteur de 288 000 €, du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, pour une expérimentation d'un an. Par ailleurs, 6 projets dans le cadre du financement des habitats inclusifs au titre de l'aide à la vie partagée ont ouvert en 2023 et une aide à la rénovation énergétique pour soutenir les plus fragiles a été mise en place. L'accompagnement à l'utilisation du digital a été le quotidien de 5 conseillers numériques qui ont suivi 644 personnes. C'est enfin notre action à l'écoute des enfants confiés via le club de la parole qui a été récompensée par deux prix territoriaux les 8 et 22 novembre derniers. Le trophée Territoria de la participation et de la concertation et le prix spécial Gazette GMF inclusion des jeunes. C'est bien sûr les prix que je viens d'évoquer.

En interne, le projet d'administration se déploie pour rendre les agents acteurs de l'innovation et de la transformation managériale, acteurs d'un environnement de travail innovant et acteurs de la modernisation de notre collectivité en valorisant nos réussites avec l'obtention de 9 prix territoriaux en permettant l'organisation de moments de cohésion d'équipe dans chaque direction, avec la mise en place d'un budget dédié et fixé à 50 € par agent ou encore en définissant notre marque employeur pour fidéliser les collaborateurs et mieux capter de nouveaux talents.

L'année 2024 verra la poursuite des projets menés à bien en 2023 et le démarrage de nouveaux projets structurants pour notre collectivité. Développer notre attractivité passera par l'appui de notre agence d'attractivité Be LC. La refonte de notre site Internet jouera un rôle également de vitrine de l'institution pour rendre lisible l'offre culturelle, sportive et de loisirs auprès de nos habitants. L'année olympique connaîtra également des moments forts avec le passage de la flamme olympique en Loir-et-Cher le 8 juillet 2024 avec une présence du département par l'animation d'un local de jeux olympiques et paralympiques le 26 août, bien entendu.

L'année 2024 sera celle également de la poursuite de notre programme d'investissement avec la poursuite de la rénovation et construction de nos collèges, dont le collège de Neung-sur-Beuvron et le collège Marie Curie de Saint-Laurent-Nouan, ainsi que la finalisation de la liaison cyclable Saint-Hilaire / Morée. Le projet du barreau de Mer sera également lancé en 2024. Ce sera enfin, dans le domaine des solidarités, l'année du déploiement de la nouvelle territorialisation de nos services au sein des maisons départementales des solidarités et finalisation du schéma des solidarités. Le projet de mandat « Loir-et-Cher en action », tout comme le projet d'administration, fixe un cap clair, partagé et produit des résultats visibles en 2023. Notre engagement en 2024 sera celui de la poursuite de la mise en œuvre du Loir-et-Cher en action pour les Loir-et-Chériens. Je veux remercier l'ensemble des agents de notre collectivité qui apportent leur dynamisme et leurs compétences au quotidien pour faire avancer notre Loir-et-Cher. Je vous propose de prendre acte de la communication du rapport relatif au bilan « 2023 en action ».

Madame Lionella GALLARD

C'est toujours bien d'avoir un bilan annuel, parce que cela permet de faire le point, d'avancer et de constater les points positifs et les choses à améliorer. Vous vous souvenez que quand on avait lancé le chèque sport culture, on avait aussi évoqué un point d'étape, notamment pour peut-être le rendre systématique et non pas simplement sur la primo-inscription, comme cela se pratique pour les jeunes qui s'inscrivent pour être pompiers volontaires. Donc j'aimerais bien qu'on en rediscute à un moment donné.

Je ne vais pas commenter toutes les actions parce que ce serait fastidieux et trop long. Par contre, j'ai relevé dans les perspectives 2024 une chose qui me semble intéressante et sur laquelle on n'a pas été forcément informé en amont, sur le soutien à la vie associative avec la construction d'un plan départemental en faveur de la vie associative et du bénévolat qui serait mis en place en 2024. On souhaiterait vraiment y être associé en amont, parce que je pense que c'est effectivement une réflexion globale qu'il faut apporter par rapport aux difficultés que rencontrent les associations.

Et puis au passage, c'est la conseillère départementale du canton de Vineuil qui parle, sur la mise en place d'un futur pôle culturel à Vineuil, c'est pareil, on aimerait bien avoir quelques précisions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Sur cette nouvelle action, un groupe de travail va se mettre en place en début 2024. Concernant le chèque sport et culture, un bilan sera fait en février ou mars et nous en débattons ensemble. On aura un débat bien sûr dans l'assemblée pour voir ce que l'on fait et comment on reconduit les modalités ou s'il y a des modifications de modalités. Bien entendu, il y aura débat en interne bien sûr.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN

Un petit complément sur le pôle culturel : l'idée est de regrouper la médiathèque départementale, qui se trouve actuellement dans les quartiers nord de Blois, avec les archives départementales situées à Vineuil. À cette occasion, on réinstallerait nos équipes, en cherchant une mutualisation de certaines fonctions entre archives et médiathèque et pouvoir mieux accueillir le public et en faire aussi un lieu d'expositions et de rencontres culturelles. En 2024, c'est la conception du projet d'aménagement qui est prévue et travaux à compter de 2025.

29 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

3. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 – Nouvelles modalités d’amortissements – Actualisation du règlement budgétaire et financier

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 3 qui est la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable, la fameuse M57, au 1^{er} janvier 2024. C’est incontournable, c’est une obligation. Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, effectivement, la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l’instruction la plus récente du service public local, instaurée à partir du 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles. Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivité territoriale. On l’a fait dans les communes également, donc les régions, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les communes. Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants. À compter du 1^{er} janvier 2024, le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Il vous est donc proposé d’approuver la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, d’adopter les nouvelles modalités d’amortissements qui sont imposées à cette nouvelle nomenclature et d’adopter les ajustements apportés à notre règlement budgétaire et financier en conséquence.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Nous devons donc voter. Y a-t-il des abstentions ? Y a-t-il des votes contre ? Je ne vois pas de main se lever, donc adopté à l’unanimité, je vous remercie.

30 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d’Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

4. Budget primitif et éléments financiers pour 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au rapport n° 4, budget primitif et éléments financiers pour 2024. D’un point de vue méthodologique, nous aurons une présentation générale qui sera faite par Claire, la diffusion d’un petit diaporama et d’un petit film de présentation. Ensuite, nous aurons la présentation des rapporteurs par politique sectorielle. J’aurai une petite intervention, puis je vous donnerai la parole, parole aux présidents de groupes et aux autres élus qui souhaitent prendre la parole, puis nous aurons deux amendements qui ont été proposés par Benjamin et Hanan. Nous aurons une intervention très courte de Claire et nous devons voter ce budget primitif.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je fais juste une proposition sur la méthode. Je ne suis pas complètement à l’aise avec la méthode que vous nous proposez. C’est la vôtre, donc je ne la remets pas en question, mais est-ce qu’on ne peut pas avoir la présentation générale, votre présentation et avoir un mot d’appréciation générale sur le budget avant qu’ensuite on le décline par politique ? Rapport par rapport, cela permet de rentrer un peu dans le détail et de faire des interventions plus ciblées que d’attendre toutes les interventions et ensuite faire une seule intervention générale.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je prends note de ta proposition, mais pour le moment on a toujours fait comme cela depuis que nous sommes en session et on va continuer à le faire pour le moment. On va y réfléchir, je te remercie pour cette intervention. Claire.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, Monsieur le président. Ce que je vous propose, c'est un diaporama. Il y a douze diapositives. Évidemment, il sera à disposition ainsi que la vidéo à la suite de cette présentation. Monsieur le président, mes chers collègues, je vous propose de procéder à une présentation synthétique du projet de budget primitif pour 2024 avec un diaporama ludique et pédagogique. Je tenais aussi également, avant de présenter ce diaporama, à remercier l'ensemble des services et particulièrement, on va y revenir tout à l'heure, Jonathan, pour le travail et les écoutes réciproques qui ont eu lieu pour la préparation de ce budget.

Il s'agit d'un budget total consolidé qui s'équilibre en dépenses et en recettes à environ 470 millions d'euros, en accord avec les orientations budgétaires, et je tiens à préciser que ce montant présenté à l'écran ne tient pas compte des sommes par remboursement temporaire ou anticipé d'emprunt, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur d'environ 26,5 millions d'euros. Cette provision technique est volontairement exclue des représentations graphiques afin de ne pas altérer leur lisibilité. Le projet de budget primitif est en droite ligne, je viens de le préciser, avec les orientations budgétaires, puisqu'il est le même à périmètre évidemment iso. Il est également conforme aux positions arrêtées lors du séminaire budgétaire qui a eu lieu le 14 septembre dernier. Au fur et à mesure, vous avez évidemment les diapositives qui commentent et qui permettent d'illustrer mes commentaires.

S'agissant de cette diapositive, concernant le montant consolidé du budget, il agrège non seulement le budget principal, soit un peu plus de 461 millions d'euros, mais aussi 4 budgets annexes que vous avez en détails : le laboratoire départemental d'analyses à hauteur de 1,7 million d'euros, le service qualité de l'eau pour 1 million d'euros, le fonds de solidarité logement pour 1,6 million d'euros, et enfin à l'aérodrome de Blois le Breuil pour 1,8 million d'euros.

Concernant la diapositive suivante, elle présente l'équilibre des grandes masses du projet - elles sont animées et arrivent au fur et à mesure du commentaire - les grandes masses du projet du budget primitif pour 2024, à savoir comme à l'habitude les recettes et les dépenses évidemment pour les deux grandes parties qui concernent le fonctionnement et l'investissement. Les taux d'évolution qui s'affichent sont calculés par rapport au total des crédits votés en 2023, donc y compris ceux que l'on a actés en octobre dernier par rapport à la décision modificative n° 2 qui est prise en compte. Les blocs qui apparaissent en vert illustrent le lien entre l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement – j'y reviendrai après sur le détail des épargnes – qui permet non seulement de couvrir le remboursement en capital pour 8,5 millions d'euros, mais surtout d'autofinancer une partie de nos investissements pour environ 5,9 millions d'euros. Je vous rappelle que cet autofinancement devrait être majoré par le solde positif qui résultera de l'exécution 2023 et que l'on pourrait évaluer à environ + 25 millions d'euros.

Vous avez maintenant les recettes de fonctionnement. Je vous propose de continuer par une analyse de notre section de fonctionnement. Apparaissent à l'écran nos principales recettes qui sont sensibles à la conjoncture et aux décisions gouvernementales. Leur taux d'évolution est toujours calculé par rapport au total voté en 2023. Je vous propose de les commenter succinctement.

Comme vous le savez maintenant, le foncier bâti est remplacé depuis deux ans, depuis 2021, par une fraction de la TVA. Cette dernière enregistrerait une augmentation de seulement 2,3 % par rapport au total voté en 2023, soit un dynamisme en net recul. La loi de finances 2023 a acté la suppression intégrale de la CVAE. La compensation passe par l'affectation d'une fraction de la TVA nette nationale. Elle est constituée d'une part fixe et d'une part variable et notre anticipation est aujourd'hui d'environ 21 millions d'euros, que vous voyez sur la deuxième image. La dotation globale de fonctionnement, ce que l'on connaît bien tous, les élus, ce que l'on appelle la DGF, serait quasiment stable, bien qu'une demande pour l'indexer sur l'inflation avait été initiée par l'association des départements de France, l'ADF, mais restée lettre morte à ce jour. On est donc à zéro.

Concernant les droits de mutation à titre onéreux, ce qu'on appelle les DMTO, qui sont toujours très regardés de notre part, il vous est proposé une inscription budgétaire qui pourrait connaître

une baisse d'environ 9 % en lien notamment avec l'augmentation des taux et des conditions d'octroi des emprunts plus prudentielles de la part aujourd'hui du secteur bancaire. C'est vrai que les DMTO, on les suit avec une grande prudence. S'agissant de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, les données à fin novembre permettent de constater une augmentation de presque 7 % par rapport à 2022. Cette évolution nous conduit à retenir pour 2024 une hypothèse de progression de + 6,5 % par rapport au total qui a été voté en 2023.

Concernant le détail des DMTO que j'évoquais précédemment, nous suivons évidemment avec la plus grande attention ces DMTO. Il est donc important de s'y pencher sur cet histogramme. La prévision lors du vote du budget primitif actait l'hypothèse d'un repli de 16 % par rapport au montant reçu en 2022. Il s'avère que les sommes perçues à fin septembre traduisent bien une baisse qui devrait s'établir aux alentours de - 18 %, ce qui est quand même important. On peut ainsi prévoir aux alentours des 45 millions d'euros fin 2023. L'hypothèse la plus probable est la poursuite d'une dynamique baissière, la prudence nous incite donc - et vous le voyez sur la dernière partie complètement à droite de l'histogramme -, on prévoit 42,5 millions d'euros pour l'année prochaine 2024. Cela représente une baisse importante pour notre budget de 13 millions d'euros par rapport au point le plus bas que nous ayons connu, cela est absolument considérable. En 2022, on était à 55,6 millions d'euros, qui était le plus haut de ce que l'on a connu, donc là, on va sur une prudence avec 42,5 millions d'euros pour 2024.

S'agissant de nos dépenses de fonctionnement, l'esquisse du budget 2024 acte également une volonté de prudence, étant donné le contexte inflationniste toujours d'actualité. Vous avez de la même façon des piles que vous retrouvez sur l'illustration. Globalement, nos dépenses de fonctionnement devraient connaître une évolution de + 2,6 % par rapport au total voté en 2023, y compris avec la décision modificative n° 2 qu'on a présentée à la dernière session. Cette diapositive présente donc les montants prévisionnels pour l'exercice 2024 avec un total d'un peu plus de 374 millions d'euros.

Le secteur des solidarités présente un volume de 237,1 millions d'euros, soit une augmentation de + 3 % par rapport au total voté en 2023. Ce budget acte notamment une progression des allocations individuelles de solidarité d'environ + 6,5 %. Je vous rappelle que les AIS comprennent la prestation de compensation du handicap, la PCH, l'allocation personnalisée d'autonomie, l'APA, mais acte aussi la prise en compte des dépenses nouvelles de plusieurs mesures nationales sur le renforcement de l'attractivité des métiers de l'autonomie. Comme nous l'avons déjà évoqué lors du dernier séminaire le 14 septembre, le secteur de l'enfance connaîtrait une forte augmentation avec + 9 %, dans la continuité des exercices précédents et à l'image de ce qui se passe au niveau national. Enfin, le champ de l'insertion et du logement affiche une évolution à la hausse de l'ordre de + 4,8 % du fait de la mise en œuvre du nouveau projet départemental en faveur de l'accès à l'emploi qui inclut la progression des subventions, le fonds social européen, la montée en charge des actions plan de pauvreté, + 66 %, ainsi que des aides nouvelles au titre de l'adaptation des logements et de la rénovation énergétique. Par ailleurs, les autres dépenses, et notamment celles relatives au plan santé, vont également croître de + 2,25 %.

S'agissant de notre masse salariale, nous prévoyons un budget total de 76,2 millions d'euros, sur la deuxième pile que vous avez sur le diaporama. Ce budget, qui est resté stable durant 6 ans, a connu des augmentations successives en 2022 et 2023, en conséquence notamment du point d'indice et aussi de la mise en place que l'on a dû faire au 1^{er} juillet 2022 du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, les dépenses de personnel vont de nouveau progresser sur 2024 compte tenu principalement des nouvelles mesures gouvernementales.

Sur le secteur de la pile que vous avez au milieu, qui concerne l'éducation, les bâtiments et la mobilité, ce secteur affiche finalement une légère hausse en termes d'inscription budgétaire prévisionnelle. Cette évolution de 0,1 %, à périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement des dépenses exceptionnelles qui sont intervenues en 2023, notamment des indemnités d'imprévision ou le versement des aides relatives aux conséquences des épisodes de grêle que nous avons connus. Je tiens également à préciser que sur ce secteur de dépenses, l'exercice 2023 a été l'occasion de hausses soutenues, compte tenu de la très forte hausse des prix, et on le sait tous, de l'énergie et des engagements du département pour soutenir les moyens d'actions des collèges avec la reprise en direct de la fourniture d'électricité, mais aussi afin de favoriser, et on l'a déjà évoqué ici dans cette assemblée à maintes reprises, l'atteinte des objectifs qualitatifs ambitieux en matière de restauration scolaire.

Pour cette quatrième partie, qui concerne également une partie importante, le SDIS, la participation en fonctionnement au SDIS augmentera de plus d'un million d'euros, soit + 6 % par rapport au budget qui a été voté en 2023, pour atteindre au final, comme c'est noté sur l'écran, 19,3 millions

d'euros. Il convient de rappeler qu'entre 2022 et 2023, la participation du département au SDIS a augmenté de + 11 %, soit 1,8 million d'euros supplémentaire.

L'écran suivant décompose nos trois soldes d'épargne que l'on a, concernant les épargnes de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Étant donné les prévisions de recettes et de dépenses que j'ai présentées précédemment, c'est le résultat des présentations des diapositives d'avant. Vous pouvez constater que nous sommes face à une mécanique délicate afin de tenir la prospective financière qui vous a été présentée courant septembre, et plus précisément pour réaliser notre ambitieux PPI, le plan pluriannuel d'investissement. Vous le savez, nos dépenses d'investissement sont financées par 3 parties : l'épargne nette, qui est le résultat entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, les recettes d'investissement, qui restent de manière structurelle en deçà de nos besoins, et donc le recours à l'emprunt. Concrètement, cela signifie que 72 % de notre investissement sera financé par la dette. En juin prochain, l'intégration du solde d'exécution de 2023, que l'on espère aux alentours de 25 millions d'euros, permettra de modérer cette inscription. Il est essentiel de maîtriser et d'optimiser, comme on le fait depuis de nombreuses années, mais on le répète, nos dépenses de fonctionnement, si nous voulons à la fois garder une capacité à investir et piloter au mieux notre dette.

Investir sur le territoire et pour le territoire. Justement, venons maintenant et détaillons l'investissement prévu pour 2024. Notre budget d'investissement s'élèverait à environ 82,4 millions d'euros. Il n'a jamais été aussi important. Ce montant tient compte non seulement du cumul de nos investissements directs pour 62,2 millions d'euros, soit 77 % des dépenses, mais aussi des subventions accordées à des tiers pour 20,2 millions d'euros, soit 23 % du total. Au final, notre objectif prévisionnel d'exécution en 2024 est fixé à 70 millions d'euros pour un taux de réalisation que nous espérons aux alentours de 85 % l'année prochaine. S'il y a une diapositive à regarder, c'est bien celle-ci, avec des investissements importants.

En détail, en matière d'investissements directs, nos 3 grandes priorités sont clairement identifiées dans cette diapositive. 5,5 millions d'euros seront consacrés à l'innovation par le numérique, dont l'expérimentation des tablettes numériques à la rentrée scolaire 2024 qui a été expérimentée en 2023. La poursuite de la modernisation des bâtiments départementaux, avec un budget de 23,3 millions d'euros, et notamment les collèges, on peut citer ceux de Neung-sur-Beuvron et Veuzain-sur-Loire. Pour l'ensemble des collèges du département, cela représente 11,2 millions d'euros dans les 23,4 millions d'euros affichés. Il y aura évidemment l'entretien, la modernisation et la sécurisation de nos infrastructures routières avec plus de 29 millions d'euros. À noter que le développement également des mobilités alternatives mobilisera 2,2 millions d'euros qui sont intégrés dans les 33,3 millions d'euros.

Vous avez le détail pour visualiser la répartition de l'attribution des subventions pour 2024. Une enveloppe de 7,1 millions d'euros l'année prochaine sera consacrée au développement et à la protection du territoire, notamment avec la reconduction de la DDAD, la dotation départementale d'aménagement durable, qui rencontre un vif succès et évidemment par les actions du SDIS.

Concernant plus particulièrement le SDIS, la dotation départementale passera de 0,5 million d'euros à 2 millions d'euros, conformément à nos engagements. Nous allons ainsi soutenir l'ambition du SDIS en termes d'investissement, et plus particulièrement, et cela a été évoqué à maintes reprises au CA du SDIS, pour développer et moderniser les matériels de lutte contre les feux de forêt.

S'agissant des subventions d'investissement, il y aura l'accompagnement des projets sur le territoire départemental, avec notamment la dotation de solidarité rurale, la DSR qui devient à la DDSR, avec une enveloppe de 5,5 millions d'euros, qui est très chère à l'ensemble des élus. En matière de dépenses d'investissement liées aux politiques des solidarités, 5,4 millions d'euros y seront consacrés et particulièrement afin de moderniser les EHPAD et favoriser la rénovation énergétique des logements des Loir-et-Chériens. Enfin, les mobilités alternatives, en complément de nos investissements directs, se verront attribuer 2 millions d'euros.

Comme d'habitude, une fois que le budget a été présenté, vous avez une diapositive qui illustre des comparaisons. Pour conclure ma présentation chiffrée, je vous propose de revenir sur les 3 grands ratios suivants, qui sont comme à l'habitude : la capacité de désendettement de notre collectivité, c'est-à-dire le nombre d'années nécessaires pour rembourser totalement notre dette si l'on y consacrait l'intégralité de notre épargne brute, que vous avez sous les yeux donc qui est de 1,8 année. La capacité de désendettement s'exprime en années. Vous avez le comparatif, je ne fais pas tous les commentaires colonne par colonne, vous avez toujours la comparaison par rapport à la moyenne de la région, à la

moyenne des strates comparables à la nôtre et à la moyenne nationale. Et puis vous avez aussi la dette par habitant, avec 295 € par habitant, avec la région, les strates et la moyenne nationale. Enfin, l'encours ou le stock de la dette totale, avec 99,7 millions d'euros.

Vous constatez que ces 3 ratios restent très favorables en termes de situations comparées. À l'issue de l'exercice, ils témoignent ainsi de nos efforts de gestion réalisés lors de ces dernières années, qui vont nous permettre d'absorber à court terme l'effet ciseau que nous constatons puisque l'évolution attendue des dépenses va être supérieure à celle des recettes. À l'issue de la réalisation de l'exercice 2023, la capacité de désendettement devrait se stabiliser aux alentours de 3,2 années. Pour 2024, ce même ratio devrait être d'environ 4,4 années. Bien évidemment, il faut garder à l'esprit le contexte économique plus aléatoire qui rend la prévision très incertaine. On a l'impression d'avoir un peu toujours la même conclusion, mais il est certain que c'est incertain. Je vous propose de faire ma conclusion maintenant et peut-être de mettre la diapositive de la vidéo à la suite, si vous en êtes d'accord.

En conclusion, dans un contexte économique et géopolitique marqué par de fortes incertitudes, le cap doit être maintenu avec volonté et pragmatisme pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans notre prospective financière et notre PPI. Il s'agit ainsi de favoriser les conditions propices au soutien de notre territoire pour à la fois assurer notre rôle d'amortisseur social, mais aussi soutenir l'économie et améliorer la vie évidemment des Loir-et-Chériens. L'approche toujours rigoureuse de notre assemblée en anticipation des difficultés nous permet aujourd'hui de piloter une capacité financière en faveur d'une action au service évidemment de notre département et des Loir-et-Chériens. Pour conclure, je laisserai la fin à Eleanor Roosevelt, donc la femme de Roosevelt, c'est une femme évidemment, vous l'avez remarqué, mais cela ne vous étonne pas de ma part. Elle a dit plein de belles citations, mais j'en ai retenu une, je vous en garderai pour les fois suivantes : « *La meilleure façon de prédire l'avenir est de le créer.* » Je vous propose de résumer cette présentation du budget pour notre budget qui va illustrer la santé de notre département par une vidéo.

(Projection d'une vidéo)

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Vous avez vu qu'on progresse, le film est de bonne qualité. On va vous l'adresser dans vos boîtes mail, comme cela, vous aurez tous le petit film. Merci, Claire, pour ta présentation synthétique et toujours pédagogique de haute qualité. Nous allons passer maintenant à la présentation des rapporteurs par politique sectorielle et nous allons commencer par les solidarités territoriales. Je donne la parole à Monique Gibotteau, et ensuite Bruno Harnois pour la santé.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci, président. Les missions du département, dont on dit toujours qu'il est chef de file des solidarités, qui accompagne les Loir-et-Chériens tout au long de leur vie, sont les plus importantes qu'il ait à gérer. Les solidarités humaines et territoriales, de la petite enfance jusqu'au grand âge, représentent en 2024 le premier budget de notre collectivité, soit 237,1 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 5,373 millions d'euros en dépenses d'investissement. Notre département ne se contente pas de verser des aides sociales que l'on appelle singulièrement AIS. Au-delà de ces trois AIS, que sont les allocations individuelles de solidarité, vous trouvez le revenu de solidarité active, les allocations personnalisées d'autonomie, dites APA, et les prestations de compensation du handicap, dites PCH. Nos élus et services innovent, ils renforcent, ils inventent de nouvelles réponses sociales pour toujours mieux répondre aux besoins des territoires et des usagers. Cet investissement sur l'humain se matérialise particulièrement en 2024 par un effort inédit pour renforcer les moyens des équipes. Plusieurs dizaines de postes ont été créés ou pérennisés depuis 2022, en particulier sur les territoires et dans le champ de l'enfance et de l'autonomie.

La mise en place de ces ressources humaines indispensables va permettre la territorialisation de l'action sociale à travers la nouvelle organisation de la direction développement social du territoire que vous retrouverez dans le sigle DDST à compter du 1^{er} janvier 2024, puis par un vote prévu en octobre 2024 du schéma départemental unique des solidarités. Actuellement, ce schéma est en cours de concertation et de co-construction avec les partenaires, mais également les usagers. Ce document unique réunira l'ensemble des orientations des politiques de solidarité et de santé et permettra d'améliorer leur mise en œuvre. Le département continue également en 2024 de s'inscrire dans les innovations de gouvernance ou de réponse sociale au niveau national comme local, comme France Travail, d'ici le 1^{er}

janvier 2025 pour toujours mieux coordonner les acteurs du service public de l'emploi, à travers le service public départemental de l'autonomie que vous retrouverez sous le sigle SPDA pour accompagner la vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Troisièmement, le pacte des solidarités pour renforcer et coordonner les financements croisés de l'État et des départements sur les priorités sociales de chaque territoire. Je passe la parole au docteur Harnois.

Monsieur Bruno HARNOIS

Merci, Monique. Mes chers collègues, le département continue d'amplifier de manière volontariste son plan « le Loir-et-Cher en bonne santé ». Ce dispositif permet d'améliorer l'attractivité de notre territoire envers les futurs professionnels de santé, mais aussi d'améliorer les conditions d'exercice de ceux déjà en activité sur le département et in fine, l'accès aux soins des habitants. Le budget qui y est consacré s'inscrit dans le prolongement des actions initiées depuis 2021 et nous permettra notamment de participer au financement des projets de construction ou de rénovation des maisons et pôles de santé pluridisciplinaires portés conjointement par les collectivités locales et les équipes soignantes. Nous continuerons également à accompagner l'installation des nouveaux praticiens en contribuant aux investissements mobiliers, informatiques et en matériel à usage professionnel nécessaires à la création de leur activité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, 3 projets majeurs concentrent l'essentiel de ce budget : le premier, le soutien historique et indispensable qu'apporte le département à l'association PAIS et à ses 23 médecins généralistes qui y adhèrent. La convention qui encadre les engagements réciproques de l'association et du département a été conclue pour une période de 2 ans et se terminera fin 2024. Le second concerne la subvention de fonctionnement en faveur du centre hospitalier Simone Veil de Blois qui participe au financement du fonctionnement du SAMU et des transports hélicoptés. Le troisième concerne l'expérimentation des deux unités mobiles de téléconsultation qui sont déployées au nord et au sud du département par le centre de santé de premier recours de Salbris. Ces 3 projets œuvrent au quotidien pour limiter le non-recours et permettre aux plus fragiles de bénéficier d'un suivi médical. Chère Monique, je te redonne la parole.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci, Bruno. Concernant les politiques en faveur des personnes âgées, le budget primitif 2024 présente un cumul en dépenses de fonctionnement et d'investissement de 62,3 millions d'euros. Concernant les politiques en faveur des personnes handicapées, 49,7 millions d'euros. Le budget autonomie 2024 s'inscrit dans des politiques nationales en évolution constante, visant notamment l'inclusion des personnes en situation de handicap et l'amélioration des accompagnements des personnes âgées dépendantes à domicile ou en établissement.

Les dépenses prennent en compte les évolutions réglementaires applicables pour les plans d'aide individuelle des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Le budget autonomie 2024 prend en compte la mise en œuvre des actions du schéma départemental de l'autonomie 2021/2025 visant notamment à fluidifier les parcours et à proposer de nouvelles offres d'accompagnement à domicile ou en établissement avec la création de nouvelles places et la transformation de l'offre. Ce budget intègre d'une part la hausse du nombre de bénéficiaires, notamment des enfants en situation de handicap, et d'autre part les orientations budgétaires des établissements et services, comme les EHPAD ou les établissements sociaux pour les personnes handicapées.

Afin d'encadrer les évolutions des budgets des établissements et services situés en Loir-et-Cher, il est proposé l'application des principes suivants pour la tarification de l'exercice 2024. Pour les EHPAD et les établissements accueillant les personnes handicapées, nous proposons d'appliquer un taux variant entre 2,5 % et 5 % sur les dépenses brutes en fonction d'une analyse individuelle de la situation de chaque établissement et de l'impact sur le prix de journée. Nous avons en 2023 voté 2,5 %. Concernant les prix de journée d'hébergement à la charge des résidents pour les EHPAD, l'évolution sera encadrée de la manière suivante : + 4 % lorsqu'il n'y aura pas de travaux prévus dans ces établissements, au choix bien sûr du directeur, et + 5 % en cas d'opérations de travaux à venir dans les 5 ans.

J'attire votre attention sur le fait que les financements proposés vont conduire à une augmentation du prix de journée plus importante que celle qui était fixée par le taux de 5 %. La dépendance des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, la fixation du point GIR départemental sera à 7,48 € toutes taxes comprises au lieu de 7,39 € en 2023, soit 1,2 % d'augmentation et non-

application de la convergence tarifaire négative aux établissements concernés. Ce point GIR correspond à la moyenne des points GIR départementaux nationaux qui nous sont donnés par la Caisse nationale des solidarités et de l'autonomie de l'exercice 2023. La maison départementale de l'autonomie ayant répondu à deux appels à manifestation d'intérêt lancés par la CNSA fin 2023, et si les candidatures sont retenues, bénéficiera de financements pour mener différentes actions, que ce soit la création du service public territorial de l'autonomie, la transformation des services autonomie à domicile, dans l'attractivité également des métiers du grand âge, dans l'aide aux aidants des personnes en situation de handicap.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monique, et merci Bruno. Je vais donner la parole maintenant à Florence pour la politique de l'enfance-famille et la politique insertion.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Monsieur le président, c'est très bizarre d'intervenir comme cela, puis d'y revenir ensuite, mais sur ce dossier, je voudrais réagir. Je me réjouis de l'augmentation de l'enveloppe. Monique a évoqué les enjeux d'innovation, je reste persuadé qu'en matière d'innovation, la question de la prise en charge des 18/25 ans n'est pas suffisamment pensée. Il y a quelques années, j'avais déposé un amendement qui reprenait une initiative qui avait été prise dans la métropole lyonnaise, je vous rends attentif à toutes les expérimentations des départements autour du RSA jeunes. Je ne parle plus du RSA jeunes puisque j'ai compris que c'était un sujet tabou dans cette enceinte, mais je vous invite à regarder le sujet de ce qu'a fait la Meurthe-et-Moselle avec un revenu d'émancipation jeunes, qui est effectivement une enveloppe qui vise les jeunes qui sont sans solution de ressources et qui, des mots du président du département, n'est ni un revenu de base, ni un RSA jeunes, mais qui est bien une aide supplémentaire pour les jeunes qui représentent un vrai trou dans la raquette. Puisqu'on parle d'innovation, j'espère vraiment qu'on pourra ouvrir une discussion sur ce sujet. Je voulais donc nous rendre attentifs à cette belle initiative.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je prends acte de tes propos. Je redonne la parole à Florence Doucet pour la politique enfance-famille et insertion-habitat, fonds de solidarité logement.

Madame Florence DOUCET

Merci, Monsieur le président. Mes chers collègues, le secteur de l'enfance concentre à lui seul une hausse de 5,7 millions d'euros, + 9,7 % par rapport au total voté en 2023. Inutile de vous rappeler le contexte qui est complexe, marqué par une hausse importante de l'activité, une complexification croissante des profils des enfants placés à l'ASE, on en parle régulièrement, sur fond de crise des métiers du champ social. Comme en 2023, cette dynamique concentre à la fois un effet volume, le nombre de mesures éducatives déployées et le nombre d'enfants pris en charge augmentent, et un effet prix de journée, que ce soit en établissement ou chez les assistants familiaux avec des revalorisations très importantes découlant de la loi Taquet. Nous en avons échangé lors de notre dernière session, mais je souhaite rappeler que cela est notamment lié à l'arrivée d'usagers aux profils diversifiés : pédopsychiatrie, mineurs non accompagnés, et à la précarisation des familles déjà en situation de fragilité ayant entraîné une progression considérable en 2023 du nombre de mises à l'abri assumé et du nombre d'enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance, à l'impact de la mise en œuvre de plusieurs actions de prévention et de protection pour améliorer la prise en charge de ces publics, notamment dans le cadre de la stratégie nationale prévention et protection de l'enfance.

Vous dire également que plusieurs projets ou dispositifs nouveaux dans le champ de l'enfance seront déployés pour 2024. Tout d'abord, le renforcement des dépenses de personnel consacrées au centre de santé sexuelle de Blois. Enfin, le lancement et la consolidation de plusieurs dispositifs alternatifs de prévention et de protection de l'enfance, notamment les tiers dignes de confiance et les parrainages, les appels à projets notamment sur l'accompagnement et la parentalité, le futur village d'enfants ou la structure expérimentale de prise en charge des situations complexes. Au total, le budget sur le secteur de l'enfance-famille prévoit en fonctionnement 64,8 millions d'euros de dépenses.

S'agissant du secteur de l'insertion, les propositions budgétaires sont évaluées à 304 000 € en dépenses d'investissement et à 57,4 millions d'euros en dépenses de fonctionnement. Une augmentation des dépenses sur ce secteur par rapport aux crédits votés en 2023 de + 2,7 millions d'euros

est prévue au titre des allocations du RSA et de la programmation du pacte de solidarité qui prendra la suite de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté initiée par le gouvernement en 2018.

Par ailleurs, la loi plein emploi viendra modifier les modalités d'accompagnement des publics au retour à l'emploi. Le département fait évoluer ses pratiques d'accompagnement afin d'orienter les allocataires du RSA au plus proche de leur entrée dans le droit. Il en est de même en ce qui concerne le premier contrat d'engagement réciproque. Pour cela, l'équipe de chargés d'orientation passera de 3 à 6 et des conseillers en insertion professionnelle accompagneront les publics. Enfin, au sein du service prospective emploi, des agents sont chargés de la facilitation, de la mise en relation des recruteurs avec le public relevant des compétences du département en recherche d'emploi, dont les allocataires du RSA et les jeunes majeurs.

Sur le secteur de l'habitat, les dépenses en investissement sont évaluées à 1,06 million d'euros et 1,53 million d'euros en fonctionnement. Une augmentation des dépenses sur ce secteur est prévue en investissement à hauteur de + 420 000 € par rapport aux crédits votés en 2023 pour permettre de financer les aides à la rénovation énergétique des logements des ménages très modestes, nous l'avons voté cette année, et les aides à l'adaptation des logements à destination des personnes âgées ou handicapées. Le service prospective habitat créé au 1^{er} septembre 2023 aura pour mission de porter les besoins des publics du département au sein des documents programmatiques, schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme et autres contractualisations : petites villes de demain, programme national de renouvellement urbain, etc. portés par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération territoriale.

Sur le secteur du fonds de solidarité logement, les actions conduites dans le cadre des solidarités sont évaluées en investissement à 187 000 € en dépenses et 167 000 € en recettes. En fonctionnement, elles sont chiffrées à 1,04 million d'euros en dépenses et à 1,26 million d'euros en recettes. Le logement étant incontournable dans le parcours des usagers des politiques des solidarités, les travailleurs sociaux seront sensibilisés à ce sujet : adaptation des logements pour le public en perte d'autonomie et les personnes handicapées, aide à la rénovation des logements des ménages propriétaires très modestes, aide octroyée par le FSL. Merci de votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Florence. Une question d'Hanan.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Merci, Monsieur le président. Pour revenir à la question de l'hébergement hôtelier des mineurs, des jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance. Dans l'article 7 de la loi Taquet, l'interdiction totale des hébergements en hôtel démarre à partir de février 2024. Quelles sont les dispositions prises par notre territoire pour accueillir dignement et héberger dignement les jeunes de l'aide sociale à l'enfance ? Sachant que la question de l'hébergement est primordiale pour un accompagnement serein et constructif pour ces jeunes. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va appliquer la loi Taquet, il n'y a pas de problème. On sera dans les clous. Je vais passer la parole maintenant à notre vice-président Pascal Bioulac sur les mobilités.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Excusez-moi, est-ce que vous pouvez nous préciser ce que signifie être dans les clous ? Aujourd'hui, il y a encore effectivement des jeunes qui sont en hébergement hôtelier, donc quelle est la stratégie précise pour être dans les clous ?

Monsieur Stéphane CADORET

Sur cette question de l'hébergement, il s'agit de la mise à l'abri puisque l'hébergement classique et la prise en charge des MNA se font dans des conditions normales, dans de l'hébergement de qualité, soit en maison de l'enfance à caractère social, soit en résidence sociale, soit en foyer des jeunes

travailleurs, soit dans des dispositifs qui permettent une prise en charge de qualité. On parle là de la mise à l'abri, donc la mise à l'abri est de la responsabilité du département le temps que l'évaluation se fasse. Effectivement, nous le faisons dans les hôtels. On a déjà évoqué notamment en commission permanente les difficultés cet été et lors de la dernière session, nous en avons déjà parlé, avec un nombre important d'arrivées sur le territoire départemental et d'une manière générale en France, un nombre important d'arrivées. Donc il s'est agi pour nous, tout simplement, d'essayer de faire en sorte de les prendre en charge sur cette mise à l'abri. Des contraintes existent, vous le savez, sur le territoire, liées à cette prise en charge en termes d'hébergement. Nous avons donc dû essayer de faire en sorte de les prendre en charge à l'hôtel. Nous devons travailler la question de cette mise à l'abri, les places sont limitées donc nous ne pouvons pas prendre plus que ce que les places nous permettent.

Au-delà de cela, nous avons l'intention de préparer dans des locaux qui nous appartiennent un centre d'hébergement d'urgence pour ces jeunes. Les travaux ne seront peut-être pas prêts au mois de février 2024, donc on verra comment on essaiera de faire en sorte de respecter la loi Taquet et éventuellement en résidences sociales, de pouvoir faire ces mises à l'abri, mais on a un engagement fort pour rénover un bâtiment qui nous appartient pour accueillir dans le cadre de la mise à l'abri ces jeunes mineurs non accompagnés.

Madame Hanan EL ADRAOUI

Excusez-moi, je ne parle pas uniquement des MNA. Ce n'était pas le sujet de mon propos. C'est l'ensemble des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Comme le dit dans son rapport de juin 2023 le conseil d'orientation des politiques jeunesse et le conseil national de la protection de l'enfance qui date de juin 2023, la question de l'hébergement pour les jeunes accompagnés par l'ASE est primordiale, ne serait-ce que pour l'accompagnement du projet éducatif et tout ce qui s'en suit, l'insertion professionnelle. La question n'est donc pas uniquement en direction des MNA.

Madame Florence DOUCET

Hanan, petite précision. Aujourd'hui, ne sont accueillis en hôtels que les mineurs non accompagnés sur la phase évaluation. Les prises en charge sont multiples, que ce soit dans les maisons d'enfance à caractère social, chez nos assistants familiaux. Il y a également certains foyers, mais nous n'avons pas de jeunes confiés à l'ASE aujourd'hui hébergés en hôtels. La loi Taquet, c'est une belle avancée, même si le calendrier est très resserré et que nombre de départements seront pour certains très contraints et sans doute pas dans les clous. En tout cas, en Loir-et-Cher, le sujet ne se pose pas. Cela a pu arriver vraiment quand il y avait une rupture de prise en charge et de façon très momentanée, mais nous n'avons pas, comme c'est le cas en région parisienne, d'enfants qui sont hébergés en hôtels.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je pense que c'est quand même très clair, par rapport aux explications de Stéphane et de Florence. Guillaume, tu souhaitais intervenir.

Monsieur Guillaume PELTIER

Sans doute que la solution pour mieux aider les familles françaises serait d'arrêter d'accompagner de manière outrancière justement ces faux mineurs, puisque tous les rapports démontrent que la plupart de ces mineurs sont très accompagnés par les filières d'immigration clandestine. J'ai deux questions pour briser le tabou dans notre département ainsi que dans la France entière : à combien évalue-t-on précisément le nombre de mineurs non accompagnés, c'est-à-dire de majeurs très accompagnés par les filières d'immigration dans notre département de Loir-et-Cher et pour quel coût ? Puisque nous rappelons que ce sont les impôts et les taxes payées par les ouvriers, les agriculteurs, les travailleurs et les entrepreneurs de France qui permettent hélas de payer cette immigration légale et illégale, insupportable dans notre pays. Deuxièmement, combien y a-t-il d'allocataires précis du RSA dans notre département et pour quel coût ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est un peu plus de 7 000 allocataires du RSA. Stéphane.

Monsieur Stéphane CADORET

Oui, c'est cela, 7 200 allocataires du RSA globalement, les chiffres n'ont pas beaucoup évolué sur cette question des allocataires du RSA. Vous l'avez vu dans le budget tout à l'heure sur la ligne allocation RSA, on est de mémoire à 58 millions d'euros, je crois, sur cette ligne. Je n'ai pas le chiffre sous les yeux, mais c'est à peu près cela. Je vous le donnerai, Guillaume, un peu plus tard.

Sur la question des mineurs non accompagnés, il y a la question des arrivées. Ce que j'expliquais précédemment, ce sont les arrivées avant l'évaluation. Il s'agit effectivement de mineurs pour lesquels il y a une évaluation qui est pluridisciplinaire par le conseil départemental, validée par les 4 chargés de la protection de l'enfance pour évaluer la minorité ou la majorité de la personne. Nous avons eu globalement plus de 300, voire 350 arrivées en Loir-et-Cher depuis le début de l'année, donc c'est massif le nombre d'arrivées cette année. Et on a aujourd'hui des prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance, donc des enfants qui sont reconnus mineurs, des jeunes qui arrivent et qui sont reconnus mineurs, qui sont grosso modo autour de 140. Le chiffre évolue assez régulièrement, mais depuis 2018, on a très peu évolué. On a eu un pic juste avant la crise Covid, en 2019, on était à 165. Mais depuis, on a eu une diminution lors de la crise Covid parce que les arrivées ne se faisaient pas, mais on est très stable sur la question des mineurs non accompagnés en Loir-et-Cher, ce qui n'est pas forcément le cas dans les autres départements, il faut bien le souligner.

Je pense que c'est lié au sérieux aussi du conseil départemental et de ses agents qui effectuent une évaluation de qualité, qui est pluridisciplinaire, avec un protocole d'accord avec les services de police pour justement évaluer cette question de minorité, vérifier la question de la nationalité et vérifier s'ils ne sont pas déjà passés dans un département pour faire une évaluation. Il y a un fichier unique pour cela. Je vois Nicodème dans les tribunes, je crois qu'il faut souligner le sérieux de la prise en charge du conseil départemental à la fois de qualité pour ces mineurs non accompagnés qui sont des enfants, lorsqu'ils sont déclarés mineurs, et souligner la qualité et le sérieux des services qui effectuent l'évaluation. Le coût, je ne l'ai pas donné, c'est 7 millions d'euros à peu près de coûts pour les mineurs non accompagnés.

Personne non identifiée

Inaudible – propos hors micro.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Bien, on va éviter ce genre de polémique. Les chiffres sont donnés.

Monsieur Stéphane CADORET

7 millions d'euros.

Madame Lionella GALLARD

Pardon, Monsieur Peltier, mais tout est dans les rapports. Si vous les lisez, vous sauriez de quoi il s'agit.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va redonner la parole au vice-président Pascal Bioulac concernant les mobilités. Merci.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de démarrer l'examen de ce rapport et de saluer Bernard Pillefer, mon prédécesseur, et le travail accompli. Je voudrais remercier aussi Patrick Feldner, le DGA en charge des mobilités, Isabelle Barge et Philippe Milhomme, qui est le trio qui m'accompagne dans cette prise de fonction technique, longue, importante et passionnante.

J'ai beaucoup de plaisir à vous exposer aujourd'hui, au titre des mobilités pour l'année 2024, de vous proposer l'inscription de 37,5 millions d'euros, soit 30,3 millions d'euros en investissement et

7,2 millions d'euros en fonctionnement. Ces crédits sont nécessaires d'une part pour l'entretien, la maintenance, l'aménagement et le fonctionnement de notre réseau routier, et d'autre part pour l'extension du réseau de voies vertes destinée à répondre au mode actif en plein développement.

Une part prépondérante du budget d'investissement, soit 20 millions d'euros, est destinée à la maintenance et à la réparation de nos chaussées et de nos ouvrages d'art. Ce montant important est cependant cohérent avec les études nationales sur cette question pour préserver notre patrimoine, assurer la sécurité de nos usagers et permettre un développement économique et serein de notre département. Il comprend également les investissements relatifs au renouvellement de la flotte d'engins et bien sûr des véhicules de service.

En 2024, le programme de réparation des ouvrages d'art va atteindre à nouveau un niveau très élevé, car il intègre en plus du programme ordinaire, l'achèvement du chantier titanesque des travaux de réparation du pont Charles de Gaulle à Blois, le démarrage des travaux de remise en état du pont de Chissay, sur le Cher, le changement des joints de chaussée des ponts de Muides pour terminer le chantier ainsi que la sécurisation du coteau de La Pointe à Montoire-sur-le-Loir afin de pouvoir réouvrir la RD 917B en toute sécurité et de reprendre un certain nombre de parties de voirie, notamment à Noyers-sur-Cher, chez notre ami Philippe Sartori.

En complément, le programme d'investissement comprend la construction du barreau routier de Pommegorge à Mer avec sa mise en service prévue mi-2024 qui sera vraiment une bouffée d'oxygène pour cette partie du département.

Par ailleurs, les études relatives aux déviations de Chémery et de Contres, ainsi qu'aux créneaux de dépassement de la RD 357, vont se poursuivre en 2024 avec la sécurisation d'un certain nombre de points de cette départementale très fréquentée. Débuteront également les études et la conception publique pour le contournement de La-Chaussée-Saint-Victor.

Comme vous le savez enfin, nous l'avons évoqué à la dernière CP, le niveau de prix des offres reçues en juillet dernier pour les travaux de la passerelle sur la Loire n'a pas permis d'attribuer le marché et de démarrer les travaux comme prévu. La procédure a été déclarée infructueuse en novembre. Le travail d'étude se poursuit actuellement pour adapter le projet et revenir à une enveloppe financière acceptable. Dans l'éventualité d'un démarrage des travaux au deuxième semestre 2024, un montant de 4,185 millions d'euros a été inscrit afin de permettre à ce projet emblématique pour notre département de se concrétiser.

Je termine mon intervention avec la politique des mobilités alternatives. Elle fait l'objet d'une proposition d'inscription de 2,2 millions de crédits afin de favoriser les trajets du quotidien par l'utilisation de modes doux en cohérence avec notre schéma directeur départemental. Outre les subventions à hauteur de 50 % des projets conduits par d'autres collectivités, ces crédits permettront l'achèvement en 2024 de la voie verte de Blois / Fossé, la réalisation de la liaison Saint-Gervais-la-Forêt / Cellettes et l'itinéraire cyclable le long de la RD 922 à Romorantin. Voilà, Monsieur le président. Merci de votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Nous allons maintenant donner la parole à Claire Foucher-Maupetit pour les collègues et les bâtiments du département.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci, président. Effectivement, concernant les travaux dans les collèges et les bâtiments départementaux, mes chers collègues, pour l'année 2024, il vous est proposé d'inscrire 26,42 millions d'euros pour le fonctionnement, la maintenance, la rénovation et la reconstruction de nos bâtiments, dont 21,5 millions d'euros pour le seul investissement, montant jamais atteint auparavant et qu'on vous a présenté tout à l'heure. Cet investissement nous permettra de maintenir notre patrimoine bâti constitué de 350 000 m² de surface de plancher en bon état, mais également d'engager des actions significatives en matière de rénovation et d'amélioration des usages. Ainsi, notre ambition de rénover un collège par an demeure, témoignant de ce fait de notre intérêt porté aux élèves et à la communauté éducative. Pour atteindre cet objectif, ces opérations significatives sont prévues en 2024, notamment pour la fin de la rénovation du collège de Saint-Laurent-Nouan, de la poursuite des travaux de reconstruction des collèges de Neung-sur-Beuvron et de Veuzain-sur-Loire, de l'achèvement de la phase de conception du collège de

Saint-Amand-Longpré et l'engagement de la construction des entreprises, de la consultation du maître d'œuvre pour la rénovation du collège de Selles-sur-Cher.

Je vous précise également qu'en cohérence avec notre Agenda 2030, nous poursuivons en 2024 notre programme d'équipement en panneaux photovoltaïques de la quasi-totalité des toitures de notre parc bâti. Nous compenserons ainsi à terme l'équivalent de la consommation électrique annuelle de nos collègues.

Pour ce qui concerne les bâtiments non éducatifs, 3 projets importants vont se poursuivre, avec notamment un bâtiment tout proche puisque c'est la poursuite des travaux et l'installation des nouvelles menuiseries du cloître de l'hôtel du département. Dans ce même bâtiment, la consultation de travaux pour le réaménagement des espaces de travail des premier et deuxième étages sera également lancée cette année. Le lancement des travaux pour l'ambitieux programme de création d'une Cité du numérique à Blois et l'engagement de l'opération de reconstruction du centre routier de Montoire-sur-le-Loir. Enfin, dans le cadre de la territorialisation de l'action sociale, 3 sites prioritaires seront ouverts durant le premier trimestre 2024.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Claire. Je te propose de poursuivre avec la politique éducation, jeunesse, enseignement supérieur.

On va être très clair, Benjamin. Tu veux modifier les modalités que j'ai mises en place au départ, on n'intervient pas. Tu interviendras à la fin de la présentation des rapporteurs. C'est ce que j'ai dit dans les modalités. Les rapporteurs continuent, tu prendras la parole ensuite.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Inaudible – Propos hors micro.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Vous interviendrez à la fin de la présentation des rapporteurs. C'est un seul et même rapport. Merci.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Mes chers collègues, les actions concernant l'éducation, la jeunesse et l'enseignement supérieur permettent d'améliorer le confort et le bien-être des collégiens, de moderniser et d'adapter les matériaux d'entretien des collèges pour prévenir les troubles musculosquelettiques liés au travail de nos agents, de soutenir les projets culturels, citoyens et scientifiques de la communauté éducative. Je vous propose ainsi d'inscrire au titre de cette compétence 10,03 millions d'euros en dépenses et 1,27 million d'euros en recettes.

Pour l'année 2024, je ne citerai que quelques projets. La poursuite, on l'a évoquée tout à l'heure, de l'expérimentation du cartable numérique. Pour rappel, on l'avait fait dans 3 collèges et on va la poursuivre après avoir fait évidemment des bilans avec Patrick Feldner, Camille Gueneau et l'ensemble des équipes. Évidemment, de nouveaux collèges vont se porter volontaires. Le renouvellement d'environ 400 postes informatiques dans les collèges publics, l'acquisition de mobilier et de matériels dans le cadre de la réhabilitation des collèges Marie Curie de Saint-Laurent-Nouan, Louis Pergaud de Neung-sur-Beuvron et Joseph Crocheton de Veuzain-sur-Loire, et la pérennisation de la légumerie départementale.

Par ailleurs, je souhaite pointer 3 éléments budgétaires saillants : 24 millions d'euros seront affectés au transport des élèves en situation de handicap, 310 000 € permettront de soutenir le fonctionnement de l'INSA Centre-Val de Loire et de l'antenne universitaire de Tours et d'apporter notre soutien au projet de construction du CFA de Blois, et l'engagement continu du département envers les collèges privés s'élèvera à 1,4 million d'euros en fonctionnement et à 524 000 € en investissement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, nous allons passer maintenant à l'environnement et l'aménagement rural avec les rapporteurs Pascal Huguet et Philippe Mercier.

Monsieur Pascal HUGUET

Merci Monsieur le président, mes chers collègues. Avec plus de 2 millions d'euros en investissement et presque autant en fonctionnement, notre département poursuivra résolument en 2024 ses politiques en faveur de l'environnement, de l'aménagement rural et de sa politique de préservation et d'animation des espaces naturels sensibles. Ce rapport inclut les budgets annexes du laboratoire départemental d'analyse et du service qualité de l'eau, qui sont deux organes importants dans notre politique de l'eau et de sécurité alimentaire auprès et souvent en partenariat avec de nombreux partenaires locaux auxquels est apporté un vrai niveau de service et de conseil.

Parmi les actions qui seront déployées en 2024, certaines méritent d'être plus particulièrement mises en avant. Particulièrement, la poursuite des aménagements et le renforcement des animations sur l'ensemble des espaces naturels sensibles, notamment sur le secteur de la propriété départementale du Petit Vitain à Averdon ; le renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs avec le CAUE pour la période 2024/2028. Le projet de convention porte la dotation minimum à 610 000 € pour la nouvelle période, contre 580 000 € actuellement.

Aussi, un important travail a été conduit depuis la fin de l'été avec notre chambre d'agriculture dans le cadre de la mise en œuvre de notre Agenda 2030 afin de définir ensemble les perspectives départementales de demain face aux urgences environnementales, sociales et climatiques. L'Agenda 41 Agri 2030, le document de synthèse a été présenté et approuvé par les membres du bureau de la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher lors de sa session du 27 novembre dernier en présence du ministre de l'Agriculture. Il vous est proposé aujourd'hui d'en approuver les termes. Dans la perspective de l'engagement de certaines opérations dès 2024, il vous est proposé d'ouvrir une ligne budgétaire spécifique à cet Agenda 41 Agri 2030, d'un montant de 100 000 €, dont 30 000 € seront directement mobilisables en 2024 pour des actions d'ores et déjà prêtes à être engagées.

En déclinaison directe de ce travail avec le monde agricole et plus spécifiquement celui de l'élevage, il vous est proposé au budget 2024 l'ouverture d'une ligne spécifique pluriannuelle de 150 000 € pour des actions en soutien au maillage vétérinaire en Loir-et-Cher, dont 50 000 € d'ores et déjà inscrits en 2024 pour déployer des actions qui pourraient s'apparenter à un plan Veto 41 avec un appui de l'agence d'attractivité. Enfin, 2024 sera aussi l'année de lancement de la révision du schéma départemental d'alimentation en eau potable, incluant un volet innovant sur la vulnérabilité des territoires aux effets du changement climatique. Cher Philippe, je te laisse la parole pour le volet relatif à la dotation de solidarité rurale et la dotation départementale d'aménagement durable.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci Pascal. Chers collègues, dans ce budget 2024, nous réaffirmons nos engagements en faveur de deux dispositifs essentiels pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités. 5,5 millions d'euros seront à nouveau consacrés à la désormais dotation départementale de solidarité rurale dont nous avons fait évoluer le dispositif lors de notre dernière commission permanente. Je rappelle que nous pouvons maintenant déposer les dossiers au fil de l'eau comme la DDAD, de pouvoir mener à bien les projets sur 2 années tant par les travaux que budgétairement, et enfin la création de 3 tranches intermédiaires afin d'ajuster plus finement les subventions par rapport au coût des travaux initiaux déposés.

Enfin, notre second dispositif, la dotation départementale d'aménagement durable, est également renouvelée avec une enveloppe de 2 millions d'euros. C'est donc 1,5 million d'euros inscrit en crédits de paiement pour 2024, dans la mesure où les travaux peuvent s'étaler également sur 2 années budgétaires. Ces crédits seront fléchés pour partie sur le produit de la recette issue de la taxe d'aménagement. En effet, elle est aujourd'hui la clé d'entrée unique des soutiens financiers du département dans le domaine de l'eau et de l'environnement auprès des collectivités, hormis les aides spécifiques directement liées à la politique des espaces naturels sensibles.

Pour 2024, il est proposé de modifier le règlement d'intervention spécifique Eau pour porter

le financement des travaux d'autosurveillance des stations d'épuration de moins de 2 000 équivalents habitants en passant de 20 à 30 %.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Pascal. Nous allons donner maintenant la parole à notre président du CA SDIS, Philippe Sartori, sur le soutien financier au service départemental d'incendie et de secours.

Monsieur Philippe SARTORI

Merci, président. Mes chers collègues, le soutien financier à la sécurité civile est une priorité forte pour le département du Loir-et-Cher qui se traduit de manière très concrète au travers des moyens qui ont été attribués non seulement au SDIS, mais aussi aux différents dispositifs qui contribuent ainsi au recrutement et la filiation des sapeurs-pompiers volontaires. Il convient ainsi de rappeler qu'entre 2022 et 2023, la participation au SDIS a augmenté de 11 %, soit plus 1,8 million d'euros. Pour 2024, la participation au fonctionnement du département au budget du service départemental d'incendie et de secours s'élèverait à un peu plus de 19,3 millions d'euros, soit un million d'euros par rapport à 2023. Cette augmentation de 6 % marque notre action volontariste puisqu'à titre de comparaison, le pourcentage d'évolution de nos propres dépenses de fonctionnement sera d'environ + 2 %.

Je voudrais aussi vous signaler que nous sommes un des départements de France, grâce à vous, qui a le plus investi en fonctionnement et en investissement et participé le plus au fonctionnement d'un SDIS, donc je tiens à vous remercier, mais à le souligner aussi.

S'agissant de l'investissement et en application de nos engagements formalisés dans la convention que nous avons signée avec notre président l'année dernière pour 2023/2028, le département versera 2 millions d'euros contre 500 000 € en 2023. C'est ainsi 10 millions d'euros qui vont être finalement versés au SDIS jusqu'en 2028 afin de soutenir notre ambitieux plan d'investissement pour l'avenir. Par ailleurs, un crédit de 142 500 € continuera bien sûr à financer le dispositif en faveur du volontariat des agents des communes et des intercommunalités.

Enfin, dans un contexte où il est de plus en plus complexe de recruter et de fidéliser les sapeurs-pompiers, alors que leur rôle est majeur dans le déploiement des secours, je vous rappelle que le projet de mandature de Loir-et-Cher en action a notamment retenu l'objectif de sensibiliser les jeunes au métier de sapeur-pompier. Depuis cette année, il se concrétise par le dispositif en faveur des jeunes sapeurs-pompiers et sera reconduit aussi en 2024. Je vous rappelle que le département prend en charge 50 % de l'inscription des jeunes sapeurs-pompiers aux sections sur lesquelles ils sont rattachés.

En conclusion, le département reste le premier financeur du SDIS avec les communes, bien entendu, et avec l'ambition d'assurer la meilleure sécurité possible des Loir-et-Chériens, mais aussi de tous ceux qui sont de passage en Loir-et-Cher, parce qu'on pense aux touristes.

Je termine mon propos, j'en ai pour deux secondes, je le rajoute, car ce n'est pas dans ma note. 2024 sera aussi l'année de la mutualisation des centres de secours dans certains territoires. J'étais dans la vallée du Loir, il y a vraiment besoin en conformité avec le SDACR, et 2024 sera l'objectif que je me suis fixé avec les services du SDIS de mutualiser certaines casernes parce que les sapeurs-pompiers, on a beaucoup de mal à les recruter dans certains territoires. Je vous remercie pour le SDIS.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe, et merci pour cette précision finale qui est importante. Je vais donc donner la parole maintenant à Catherine Lhéritier pour le dossier sur les stratégies de développement touristique.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Chers collègues, je vous rappelle bien sûr que le tourisme est la troisième activité économique de notre département avec près de 4 300 emplois salariés. Je trouvais que c'était important de le souligner.

Nous avons défini la feuille de route du tourisme à l'issue des assises du tourisme qui s'étaient déroulées à Chambord en décembre 2022, et pour poursuivre la mise en œuvre de cette feuille

de route, il vous est proposé de prévoir 3,70 millions d'euros répartis en 1 078 000 € en fonctionnement et 1 092 000 € en investissement. Ces crédits permettront en particulier de poursuivre le développement des itinéraires cyclotouristiques et de conforter les liaisons entre les points d'intérêt touristique, notamment cœur de France à vélo, dont les travaux ont été engagés en 2023, ou encore la liaison vers la maison natale de Ronsard depuis la voie verte sarthoise dont les études sont en cours.

L'arrivée en 2024 d'une chargée de mission mobilité touristique au sein de la mission grands projets et promotion touristique permettra de consolider cette dimension de notre politique touristique : accompagner le projet de réhabilitation et de redynamisation de la commanderie d'Arville, avec en 2024, l'engagement des travaux de refonte de la muséographie ; renforcer nos liens avec les partenaires qui nous accompagnent et sur lesquels nous prenons appui pour la promotion de notre destination, la structuration de ses acteurs ou son animation. Le premier d'entre eux est naturellement l'agence de développement touristique Val de Loire Loir-et-Cher, dont le site Internet a été refondu en 2023 et qui poursuivra ses missions en 2024. Mais nous nous appuyons aussi sur d'autres acteurs comme Vacances Vertes, Nuits de Sologne ou le domaine régional de Chaumont-sur-Loire. Mettre en place des opérations de promotion et de communication de notre destination en prenant appui sur les marques Val de Loire et Sologne aux côtés de nos partenaires. Participer aussi aux actions engagées dans le cadre des comités d'itinéraires de nos trois véloroutes, celui de la vallée du Loir à vélo, formalisé depuis 2020, celui de la Loire à vélo, dont la structuration a été engagée en 2023 et le premier comité de pilotage se tenait vendredi dernier avec les deux régions, et demain, celui de cœur de France à vélo. Poursuivre les actions spécifiques menées par l'agence de développement touristique dans le cadre de notre feuille de route, dans le domaine des ressources humaines avec un plan global intégrant la prospection, l'hébergement et la mobilité, dont la chargée de mission recrutée au sein de l'agence en 2023 assure la coordination et la mise en œuvre. Vous vous souvenez, c'était quelque chose qui avait été souligné véritablement au moment des assises, cette difficulté à trouver des salariés pour le secteur du tourisme et évidemment, il faut penser à leur hébergement et à leur mobilité dans le département. Apporter notre soutien à des manifestations qui contribuent à conforter l'image de notre territoire comme le Game Fair.

Par ailleurs, conformément à nos engagements, nous réaliserons à l'automne 2024 un premier bilan de notre feuille de route avec les opérateurs touristiques pour définir collectivement les éventuelles adaptations nécessaires.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. Le prochain rapport, c'est le soutien au développement du territoire et à son attractivité que je vais prendre. Mes chers collègues, pour contribuer au développement et à l'attractivité du territoire départemental, il vous est proposé de consacrer 1,95 million d'euros à la mise en œuvre des actions relatives à notre participation annuelle au syndicat mixte de pays, notre soutien aux missions de l'agence d'attractivité d'une part, avec la perspective d'accroître encore ses capacités d'action en faveur de l'accueil et de l'accompagnement à l'installation de professionnels de santé, et de poursuivre d'autre part notre participation en faveur de l'observatoire de l'économie et des territoires, au maintien du commerce de proximité dans les territoires ruraux. Nous allons passer maintenant au rapport sur Blois le Breuil, Catherine je te redonne la parole.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Mes chers collègues, vous vous souvenez qu'en décembre 2019, notre assemblée a approuvé le principe de la création d'une société d'économie mixte à opération unique et le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome de Blois le Breuil. La délégation de service public a été attribuée à la SEMOP Aérodrome de Blois le Breuil. La SEMOP, ainsi constituée, a été installée en avril 2021, et outre la gestion courante, elle a pour objectif de positionner l'aérodrome comme un pôle de loisirs ouvert et décarboné, de conforter et capitaliser sur le salon international de l'ultraléger motorisé, de poursuivre la réflexion sur de nouvelles activités dont l'événementiel et le développement d'activités plus vertes, de mettre en avant la possibilité d'une offre d'aviation d'affaires auprès des entreprises locales, et d'améliorer la communication et rendre plus visibles les activités du Breuil.

Dans l'organisation retenue, le département conserve la mission d'investissement et de maintenance de niveaux 4 et 5, c'est-à-dire la maintenance importante, et s'engage à fournir à la SEMOP Blois le Breuil les services supports correspondants aux niveaux 2 et 3 de ladite norme et à ses frais. Enfin, le département verse également chaque année à la SEMOP une compensation pour obligation de service

public. Les principaux postes de dépenses relatés dans ce rapport pour l'année 2024 se déclinent ainsi : 508 300 € de fonctionnement, dont 400 200 € au titre de la compensation pour obligation de service public, c'est prévu dans la convention passée avec la SEMOP ; 172 100 € de fonctionnement pour les prestations diverses des services du département qui feront l'objet d'un remboursement par la SEMOP ; 230 000 € pour l'entretien et la maintenance des bâtiments, dont le désamiantage et la destruction des bâtiments en friche ainsi que l'isolation du bâtiment 38 ; 620 000 € pour les travaux d'infrastructures, dont les principaux concernent la viabilisation de la parcelle du tarmac Est, la réalisation d'un chemin d'accès à la zone économique et la viabilisation du site via un schéma de développement.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Catherine. En l'absence de Tania André, c'est Maryse Persillard qui va présenter le rapport sur la culture, la vie associative, les archives départementales, la médiathèque départementale et bien entendu le sport, qui est ta compétence.

Madame Maryse PERSILLARD

Merci, président. Mes chers collègues, le budget consacré à nos politiques en faveur de la culture, du sport et de la vie associative souligne l'ambition que nous avons sur des sujets si importants pour la qualité de vie des Loir-et-Chériens, pour l'épanouissement de nos jeunes et l'attractivité de notre territoire. Sur l'ensemble de ces politiques, il vous est proposé de dédier un budget de 6,62 millions d'euros.

Dans le domaine culturel, les départements sont les seules collectivités à être dotées de compétences obligatoires, telles que les enseignements artistiques, la lecture publique et les archives. Pour autant, nous avons fait le choix de ne pas nous en tenir uniquement à ces prescriptions, mais bien de considérer comme un impératif l'accès à la culture pour le plus grand nombre et dès le plus jeune âge. Le schéma d'enseignement et de pratiques artistiques que vous avez voté en mars dernier explique ce même souci de qualité, de diversité et d'exigence.

L'effort budgétaire en hausse de 107 000 € est destiné à ouvrir encore plus largement la possibilité pour nos jeunes de bénéficier d'un apprentissage artistique adapté. Nous élargissons notre soutien sur l'action culturelle afin de voir émerger des projets innovants hors temps scolaire ou avec les habitants. Un nouveau dispositif, les résidences de territoire, sera l'occasion de construire plus de coopération avec les collectivités. Faire venir le plus grand nombre à la culture reste l'une de nos priorités. Inciter aux pratiques sportives et artistiques représente un enjeu de santé physique et mentale, notamment chez les jeunes. Le chèque sport culture répond à ces deux objectifs et son déploiement est déjà un succès. Nous vous proposerons de reconduire cette opération pour 2024.

S'agissant des archives départementales, la mise en œuvre du projet scientifique et culturel des archives départementales construit pour la période 2021/2027 engage ou poursuit plusieurs actions. Sont ainsi programmées : une campagne de conditionnement des archives anciennes et modernes, la mise en ligne des actes numérisés d'état civil de plus de cent ans, la restauration et la numération des recensements de population ainsi que la création d'une exposition consacrée au sport en Loir-et-Cher à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

S'agissant de la lecture publique, je vous indique que nos services prendront à compter de 2024 l'appellation de médiathèque départementale. Cette nouvelle identité permettra de mieux valoriser les supports et services déployés en appui de l'action de toutes les médiathèques et bibliothèques du réseau départemental qui sont au nombre de 120. La direction de la lecture publique ou DLP met ainsi en place chaque année un festival de création numérique dont le nom et la forme changeront en 2024 pour devenir « médiathèque ». Elle met aussi à disposition des outils de création innovants et anime des ateliers via son Fab'lab itinérant et propose gratuitement des ressources en ligne sur le site culture41.fr. Le musée numérique itinérant Micro-folies est également déployé chaque année dans trois ou quatre bibliothèques. Enfin, elle investit plus particulièrement la prévention et la lutte contre l'illettrisme, en partenariat avec les services sociaux de la petite enfance et l'insertion du département dans le cadre des dispositifs « Premières pages », « des livres à soi », et des collections « Facile à lire ».

En matière de sport, le 8 juillet, date récemment avancée au lieu du 9 juillet prévu initialement, vous savez pourquoi : il y avait le chevauchement du Tour de France à Romorantin en même temps que le passage de la flamme. La nouvelle date est donc bien le 8 juillet, et le 26 août pour les paralympiques. Les projecteurs seront braqués sur le Loir-et-Cher à l'occasion du passage des flammes

olympique et paralympique. Fortement mobilisé dans l'organisation de ces journées, le département poursuivra son implication pour fédérer les énergies et promouvoir le sport et les valeurs de l'olympisme.

La conception et l'animation d'un lieu hors les murs à Blois ouvert au public à partir de mai permettront de valoriser notre engagement. Mis en place depuis bientôt deux ans, le dispositif d'aide aux équipements sportifs a permis de soutenir une quinzaine de projets pour un montant total d'environ 1 million d'euros. En 2024, l'autorisation de programme sera augmentée de 500 000 € afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes. Notre département demeure un partenaire majeur des acteurs sportifs : près de 1,4 million d'euros sera consacré à soutenir les clubs de haut niveau, les comités sportifs départementaux, les structures en charge du sport scolaire, ainsi que l'organisation de manifestations sportives. En matière de sports de nature, un partenariat de trois ans sera reconduit avec l'Office national des forêts afin de poursuivre les aménagements en faveur du public dans les forêts domaniales.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Maryse. Je vais prendre le rapport de la transformation numérique. Mes chers collègues, dans le domaine de la transformation numérique, nous poursuivons en 2024 notre politique volontariste afin que les mutations qu'elle génère constituent une opportunité et une plus-value pour l'attractivité et le développement de notre Loir-et-Cher avec une enveloppe de 3,33 millions d'euros en investissement et de 1,97 million d'euros en fonctionnement. Elle sera conduite sous l'impulsion de la direction de la transformation numérique qui continuera à appuyer et conseiller au quotidien les directions métiers, rechercher des solutions pour répondre aux besoins exprimés en faisant en sorte de rationaliser nos outils et services, consolider nos liens avec nos partenaires et la formalisation de nos procédures relatives à la sécurisation de nos installations.

Au-delà des missions traditionnelles, nos actions se concentreront principalement en 2024 autour de la refonte de notre site Internet, avec une nouvelle version dont la livraison devrait intervenir fin 2024, en faisant en sorte de rationaliser notre environnement Web et de le rendre plus lisible pour nos usagers et partenaires avec une signature graphique harmonisée et modernisée, l'acquisition des différents équipements numériques et audiovisuels de la cité numérique et de l'école d'apprentissage du code informatique.

La cité du numérique ancrera pleinement notre territoire dans la dynamique French Tech Loire Valley et favorisera les usages induits ou permis par le numérique, sous diverses formes bien entendu. L'école de codage viendra la conforter en permettant à des publics peu ou pas qualifiés de trouver une voie d'insertion sociale et professionnelle dans un secteur où les offres sont conséquentes.

L'approfondissement des actions entreprises ces dernières années pour conforter la sécurité de nos installations informatiques, sujet devenu majeur face au développement des cyberattaques et aux pratiques nomades de nos agents, l'acquisition et l'installation des équipements numériques et audiovisuels des salles du cloître de l'hôtel du département, la poursuite de l'accompagnement des communes qui souhaitent déployer ou renforcer leur système de vidéo protection autour des collèges, la finalisation de la refonte ergonomique de notre portail de téléservice en poursuivant son enrichissement pour améliorer et compléter le parcours usagers, la mise en route des réflexions de projet de notre plan Loir-et-Cher en action comme outil de recherche de stage, la poursuite de la dématérialisation de nos procédures ou démarches, gestion électronique de documents, portail open data.

Nous allons passer maintenant au dossier sur les ressources humaines, innovation et qualité de service. Je donne la parole à Catherine Lhéritier.

Madame Catherine LHÉRITIER

Merci, président. Mes chers collègues, afin d'assurer la réalisation de nos politiques départementales, que nous avons décrites précédemment, l'objectif en matière de ressources humaines est en premier lieu de garantir le bon fonctionnement de nos services dans un contexte socio-économique tendu, en clair dans un contexte où il est très difficile de trouver les talents pour exercer nos missions, mais aussi dans un contexte rythmé par l'abondance des évolutions réglementaires. Dans ce climat et pour parvenir à nos objectifs, l'enjeu en termes de ressources humaines est de valoriser, attirer, développer, renforcer et fidéliser les compétences en s'adaptant aux évolutions sociétales et technologiques et en faisant face au contexte inflationniste qui met en premier plan la question du pouvoir d'achat de nos agents. L'enjeu est donc d'affecter le bon niveau de crédits à consacrer à nos ressources humaines, tout en

préservant les finances départementales. Je vous assure que le cap n'est pas facile à tenir.

Les crédits 2024 concernant les ressources humaines doivent notamment prendre en compte l'ensemble des mesures gouvernementales déjà décidées, représentant dans leur globalité un coût annuel de 1,5 million. Voici les trois principales parmi ces mesures : la revalorisation de 1,5 % du point d'indice de la fonction publique qui a eu lieu au 1^{er} juillet 2023 et qui produira ses effets en année pleine en 2024, qui s'élèvera à 450 000 € ; l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents publics au 1^{er} janvier 2024, mesure qui s'élèvera à 607 000 € ; l'augmentation au 1^{er} janvier 2024 de la contribution employeur à la CNRACL, une hausse actée dans le cadre de la réforme des retraites 2023 et qui se traduira par une dépense supplémentaire de 300 000 €. Le budget doit également prendre en compte la dépense mécanique liée aux avancements et promotions ainsi que les réévaluations de contrats toujours plus nombreux dans notre effectif pour un montant estimé à 680 000 € pour 2024. Ce chiffrage ne prend pas en compte les effets du chantier de refonte des accès des parcours de carrière et des rémunérations lancé par le gouvernement en septembre 2023 et qui devra aboutir en 2024.

Ce budget traduit aussi les mesures et dispositifs propres à notre collectivité, comme le renforcement des moyens humains déjà délibérés sur les sessions de juin et octobre 2023, pour réaliser nos différentes politiques et notamment la territorialisation de l'action sociale et prendre en charge des activités nouvelles ou croissantes dans différents domaines. Je pense aux routes, le social, les collèges, et les services supports. Un crédit de 1 038 000 € est à prévoir pour 2024, sachant que toutes les actions de réorganisation et de recrutement au sein des services sont menées dans le cadre d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, permettant d'optimiser au mieux les effectifs des services. Ensuite, l'augmentation de 200 000 € de l'enveloppe du régime indemnitaire dédiée à la valorisation de l'engagement des agents de la collectivité via le CIA, complément indemnitaire annuel. Compte tenu de tous ces éléments, il est proposé pour le volet ressources humaines d'inscrire un crédit de 76 160 000 €, soit une évolution de 2,8 % par rapport à 2023.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Sur la fonction support je vais donner la parole à Philippe Mercier.

Monsieur Philippe MERCIER

Merci président. Chers collègues, pour 2024, le budget consacré au fonctionnement de nos services ressources représentera un montant global d'environ 5 millions d'euros. Les principaux postes de dépenses sont les suivants : la logistique pour près de 2 millions d'euros, la communication pour 1 200 000 €, des achats pour 800 000 €, les assurances pour 780 000 €. Ces crédits permettront notamment d'accompagner la mise en œuvre et la communication autour de projets structurants tel que le déploiement des nouvelles maisons départementales des solidarités ou encore la cité du numérique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe. Je tiens à saluer l'arrivée des élèves de troisième du collège de Saint-Aignan ainsi que les enseignants qui les accompagnent. Bonjour à vous.

Mes chers collègues, le budget primitif proposé est conforme aux orientations budgétaires. Les hypothèses formulées le 19 octobre dernier tant en recettes qu'en dépenses sont confirmées à ce stade. Le PLF 2024 s'inscrit dans une stabilité des dotations de fonctionnement malgré l'inflation et malgré les différentes interventions de départements de France pour alerter la Première ministre. Nos recettes prévisionnelles affichent une baisse de 1,1 % par rapport au total voté en 2023. Nos deux ressources majeures s'essouffent avec la TVA et les DMTO. Concernant les DMTO, la prévision 2024 est proposée à 42,5 millions d'euros. En 2024, les dépenses de fonctionnement devraient évoluer de + 7,2 millions d'euros. Les dépenses sociales s'établissent à plus de 237 millions d'euros, + 3 % par rapport à 2023. Avec le secteur de l'enfance, nous prévoyons une hausse de + 5,7 millions d'euros, soit + 9,7 % par rapport à 2023. Les dispositifs de dotation départementale de solidarité rurale, la dotation départementale d'aménagement durable et la dotation départementale des mobilités alternatives sont bien entendu pérennisés. Notre soutien au SDIS reste fort avec 19,3 millions d'euros en fonctionnement, + 1,1 million d'euros par rapport à 2023 et 2 millions d'euros en investissement. Les inscriptions totales en investissement s'élèvent à plus de 82 millions d'euros dans ce projet de budget 2024, un effort inédit, conforme aux conclusions du séminaire financier de septembre. Comme pour l'ensemble des départements, si la trajectoire des recettes TVA, DMTO et celle des dépenses dynamiques de l'aide sociale

à l'enfance ne se corrigent pas favorablement dans les mois à venir, l'équation budgétaire 2025 sera rapidement insoluble. Notre budget primitif reste volontariste et ambitieux, mais les conseils départementaux n'ayant plus d'autonomie fiscale, le contexte du financement des compétences sociales revalorisé par décision unilatérale de l'État doit nous interroger.

Je vous propose des prises de parole de groupes ou d'élus. Qui veut commencer ?

Monsieur Michel CONTOUR

On commence par les réflexions avant l'intervention globale ? On est d'accord ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Non, tu peux enchaîner.

Monsieur Michel CONTOUR

Alors, j'enchaînerai. Juste une réflexion sur l'intervention de Pascal tout à l'heure pour dire à quel point je suis satisfait de ce que nous allons signer avec la chambre d'agriculture. Nous sommes dans une période très compliquée pour les agriculteurs qui aujourd'hui hésitent beaucoup entre tradition et transition. C'est très compliqué pour eux. Rester une activité rentable tout en allant vers plus d'environnement, satisfecit. Sinon, je veux bien prendre la parole.

Monsieur le président, chers collègues. Il est difficile, à l'heure où il faut se projeter sur 2024 en termes d'actions à mener, d'investissements à réaliser, de ne pas évoquer l'incidence sur les prochains mois de la situation que nous traversons. Depuis plus d'un an maintenant, nous subissons les effets conjugués du désordre mondial avec ses crises et avec ses drames. Tout cela s'est traduit par une inflation importante qui impacte le pouvoir d'achat des plus fragiles, crée une plus grande difficulté pour les particuliers à réaliser leurs projets, ce qui impacte à son tour l'activité des entreprises. Si l'on y ajoute les rivalités prévisibles entre les pays vendeurs de ressources fossiles et ceux qui en subissent les conséquences, c'est dans ce contexte que nous devons faire nos choix. L'heure est arrivée, comme chaque année, de fixer à travers nos décisions les engagements budgétaires et les actions que nous prévoyons de mener l'année suivante. Des engagements contraints et des engagements choisis. Contraints en termes de fonctionnement par l'action sociale prédominante que le département finance, avec ses dépenses à la hausse telles que l'aide à l'enfance, la croissance des barèmes des allocations de solidarité, l'évolution des taux d'intérêt, l'évolution de l'indice de la fonction publique. Mais aussi des engagements choisis, toujours en termes de fonctionnement, quand il s'agit de donner un coup de pouce sur des actions significatives tel que mieux accompagner les mères isolées, majorer les aides à l'action environnementale, renforcer l'accompagnement des propriétaires des passoires thermiques.

Le même dilemme se retrouve en investissements : ceux indispensables pour l'état des routes, des bâtiments, des ouvrages d'art, pour les collèges, la sécurité, l'aide à l'investissement des communes et ceux que nous allons choisir. Les orientations budgétaires mettant en évidence, compte tenu d'une capacité d'emprunt obtenue dans des conditions encore favorables et des DMTO 2022 records, vont permettre pour 2024 de hausser le niveau des investissements. Nous pensons qu'il faut effectivement le mettre à profit sur des secteurs tels que le développement du numérique, la modernisation des collèges, le développement durable, la diversification des modes de mobilités.

Dans les prochaines années où la situation financière des départements risque d'être plus compliquée, des choix plus draconiens nous attendent sans doute. Aurons-nous tous les moyens de nos ambitions ? C'est sur ce point que nous souhaitons mettre l'accent. À l'instar de la préparation de certains dossiers comme la sectorisation des collèges, la cité du numérique, Agri 2030, le projet de passerelle où nous sommes associés aux réflexions préalables aux décisions, nous souhaiterions l'être aussi sur d'autres propositions que l'on découvre finalisées. Même si quelquefois les enjeux sont moindres : un nouveau logo pour notre département, un pôle culturel à Vineuil, un plan départemental de la vie associative. Peut-être en profiter pour dire que 4 jours pour étudier toutes les subventions aux associations, c'est court. Ce matin, Monsieur le président, dans un esprit d'encouragement, à plus de co-construction, nous voterons favorablement cette proposition du budget. Engagé et vigilant, critique et impliqué, notre groupe continuera à travailler afin de contribuer à l'élaboration d'une politique favorable à tous les Loir-et-Chériens. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Michel, j'ai bien noté tes conseils. La parole va à Christophe Thorin, pour le groupe Centres41.

Monsieur Christophe THORIN

Monsieur le président, chers collègues, permettez-nous, membres du groupe Centres41, de parler d'abord du Loir-et-Cher avant d'en venir au budget départemental plus précisément. Si notre département possède beaucoup d'atouts, nous en sommes tous convaincus, et nous en sommes même avec fierté des ambassadeurs, il existe aussi des signaux inquiétants qui sont de moins en moins des signaux faibles. Notre département, Monsieur le président, vieillit. C'est un constat. Notre département ne fait plus assez d'enfants pour alimenter nos écoles et nos collèges, notre département peine à recruter malgré nos pépites économiques et nos louables efforts d'attractivité. Notre département se paupérise au-delà des territoires urbains bien identifiés. Après la vallée du Cher, d'autres secteurs ruraux dans le Perche, en Sologne, doivent nous interpeller et nous mobiliser. En ruralité, si la détresse sociale est parfois moins visible, elle n'en est pas pour autant moins prégnante. Face à cela, notre département, notre conseil départemental doit agir et il le fait bien sur ses compétences. Mais pour répondre à ces enjeux sociétaux, la mobilisation doit être globale. De l'État, à toutes les collectivités territoriales, notre conseil départemental doit y prendre sa part, toute sa part, voire un peu plus, et parfois un peu mieux. Nous le martelons régulièrement, nous devons aller au-delà de l'exercice comptable budgétaire. Nous devons accélérer et amplifier sur nos politiques publiques. Nous devons booster notre ambition départementale avec une vraie vision à 360°.

Nous ne nous attarderons pas sur le contexte national, cela a déjà été fait par mes prédécesseurs ici, ou international évidemment, qui s'impose à nous et qui contraint le montage du budget. 2024 n'échappe pas à la règle, aucun de nous de son expérience municipale ou départementale n'a jamais vraiment connu de situation apaisée et florissante, permettant d'envisager un budget dans l'euphorie des recettes en explosion ou de dépenses totalement maîtrisées. Non, on ne l'a jamais connu. Cependant, nous ne minimisons pas les nuages qui s'amoncellent et obscurcissent déjà le ciel de 2025. Oui, la situation budgétaire est complexe et hasardeuse, mais comme des chefs d'entreprise, nous sommes là aussi pour être à la hauteur dans ces moments de difficultés. À ce stade de notre intervention, nous voudrions saluer, au nom de notre groupe unanime, le travail et la mobilisation des services départementaux.

Par contre, Monsieur le président, et cela a été précisé juste avant moi par Michel, il manque encore du travail collaboratif entre élus, avec tous les élus et sur beaucoup de dossiers. La préparation budgétaire mériterait par exemple un temps de travail collectif avant le vote du budget aujourd'hui, ce dernier étant la fidèle conséquence des orientations budgétaires, certes, mais elles-mêmes préparées hors de toute commission ad hoc.

Parlons clair, l'année 2023 qui s'achève et la proposition budgétaire 2024 dégagent de vraies satisfactions. Un climat politique apaisé, parfois après une nécessaire clarification de la composition de la majorité départementale, satisfaction pour une association et une écoute de toutes les sensibilités dans divers comités de pilotage. Il reste cependant à imaginer des commissions thématiques sur les sujets stratégiques du social à la culture, satisfaction aussi sur le verdissement des projets et des politiques départementales, notamment de la rénovation énergétique aux mobilités douces, satisfaction sur la modernisation de nos collèges, au niveau d'un investissement en 2024 très ambitieux et maintenu à haut niveau, satisfaction sur un budget à l'enfance en augmentation de 10 %, cet effort est louable et indispensable et enfin, satisfaction sur un soutien marqué à nos pompiers.

Aussi, dans la lignée de notre position lors des orientations budgétaires, nous voterons ce budget. Oui, nous le voterons, mais avec des exigences fortes pour les Loir-et-Chériens. Exigence de doper le budget social, certes en hausse de 3 %, nous l'avons bien noté, mais les attentes sont tellement fortes et nous espérons beaucoup du futur schéma des solidarités. Exigence de renforcer nos engagements en matière environnementale. Sur nos compétences, nous faisons beaucoup. Par contre nous pouvons aider les communes à accélérer leur transition écologique en renforçant la dotation départementale telles que la DDAD et la DDMA. Être exemplaire aussi en présentant pour 2025 un vrai budget vert. Nous y travaillons, mais il faut que cela avance plus vite. Exigence d'accélérer les programmes de travaux dans les collèges, notamment dans les secteurs tendus comme à Selles-sur-Cher, même si nous notons que ce soir justement il y a une réunion à ce sujet, donc cela avance. Exigence de réinvestir sur l'agglomération blésoise, ce qui est bon pour Agglopolys est bon pour le développement et l'attractivité

de tout le département. Exigence de continuer une politique volontariste sur les routes et les mobilités ; en matière d'aménagement du territoire, c'est notre principal levier, il faut dépasser le débat sur le second échangeur autoroutier qui, s'il se réalisait, ne concernerait notre département que dans les quinze ans qui viennent. Ce qui intéresse nos concitoyens, c'est notre ambition à 5 ans et justement, nous y travaillons dans l'Agenda 2030. Nous devons accompagner le développement économique du Nord Blésois et fluidifier la circulation. À ce titre, le contournement de la Chaussée-Saint-Victor avec la désignation de la maîtrise d'œuvre doit être une priorité affirmée. La liaison Blois-Romorantin attend encore des aménagements de voies dédoublées à l'instar de la liaison Blois-Vendôme, et j'ai pu le constater encore ce matin en venant ici. Exigence de confirmer le projet de passerelle sur la Loire dans une épure financière raisonnable, exigence de dégager une orientation claire dans le cadre de la perspective de la fermeture du collège Rabelais, la reconstruction d'un nouveau collège assortie à une nouvelle sectorisation blésoise nous apparaît être la solution pertinente. Enfin, exigence d'expérimenter une nouvelle tarification sociale de la restauration dans les collèges comme celle déjà mise en pratique par certaines municipalités grâce au dispositif aidé par l'État de la cantine à un euro. Vous l'avez compris Monsieur le président, il s'agit d'un « oui, mais ». Il ne tient qu'à vous qu'il se transforme l'année prochaine en un oui inconditionnel. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Christophe. Juste un rappel quand même sur l'association de l'ensemble des élus concernant les problèmes budgétaires et financiers, nous avons eu un séminaire financier le 14 septembre à Chambord où nous avons pu avoir une étude très précise, répondre à vos questions, vos observations. Je pense quand même que vous avez été parfaitement associés lors de ce séminaire. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Benjamin, à toi la parole.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je vais d'abord commencer par un point de forme. Je renouvelle ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que j'avais dit l'année dernière, je viens de le retrouver. Je relis le verbatim de la session de décembre 2022 : « *Je pense qu'il faudra qu'on revoit peut-être collectivement le déroulement de la présentation du budget parce qu'on vient de passer en une heure 450 millions d'euros et c'est vrai qu'on aurait pu à mon avis intervenir au fil des dossiers.* » C'est ce que je disais l'année dernière. Il me semblait que vous disiez, Monsieur le président qu'on pouvait peut-être réfléchir à cela. Bref, c'est une remarque de forme, mais je crois qu'il y a peut-être une réflexion à avoir sur ce sujet. Venons-en au fond puisque c'est bien cela qui compte.

Mes chers collègues, vous nous présentez aujourd'hui votre troisième budget. Comme chaque année, il s'agit d'un moment important, car il permet à nos concitoyens de discerner vos priorités ainsi que celles de votre majorité, et c'est important aussi, car il permet d'échanger autour de la santé financière de notre collectivité, de notre capacité à agir pour le bien commun et de pouvoir débattre de choix qui ponctuellement peuvent être différents. Cette année encore, notre département va devoir être très présent pour nos concitoyens, notamment au regard de sa compétence sociale. L'inflation, vous l'avez dit, va se maintenir à un niveau élevé, impactant fortement le pouvoir d'achat des ménages. Le taux de chômage a insuffisamment diminué cette année, compte tenu de la situation économique.

Je voudrais d'ailleurs, sur la situation économique du département, avoir une pensée à l'occasion de cette session pour les 58 salariés de l'usine de Leguternay, la Nouvelle République s'en est fait l'écho ce matin, qui lundi matin sont arrivés à la porte de leur usine, porte qui était fermée et qu'ils n'ont pas perçu leur paie de novembre. Cela montre bien qu'il y a des endroits où la situation économique reste très préoccupante, donc à ces salariés, je voudrais aussi adresser des pensées encourageantes puisque notamment on arrive dans cette période de fêtes et quand on n'a pas touché sa paie de novembre et qu'il y a une telle incertitude sur sa paie de décembre, effectivement c'est difficile de voir positivement l'avenir.

Je voudrais également qu'on puisse poursuivre nos débats sur l'aide sociale à l'enfance, l'hébergement d'urgence ou l'accueil des MNA. Ce sont des sujets effectivement sérieux, pour lesquels nous avons besoin de débattre et nous avons besoin d'aller un peu plus loin que « *ici, nous faisons le job* ». Oui c'est vrai, ici en Loir-et-Cher, nous faisons en partie le job. Les travailleurs sociaux en tout cas du département et les équipes qui sont en charge des solidarités font le job, mais je crois qu'elles ont besoin d'être soutenues par les élus, par l'exécutif, de ne pas être cantonnées à des débats techniques là où il s'agit de la prise en charge d'êtres humains.

Nous avons lu avec attention la communication que vous avez faite autour de la

territorialisation et l'évolution des MDCS, je crois que c'est une bonne chose cette territorialisation. Nous l'avons dit, nous le redisons, nous pensons qu'avoir plus de proximité et plus d'innovation au service de nos concitoyens, c'est une bonne chose. Pour autant, il y a des questions qui resteront importantes et qui sont posées d'ailleurs dans le débat autour des moyens qui seront donnés à ces maisons des solidarités et je crois qu'il faudra être attentif et ne pas hésiter à ajuster très vite les moyens si nous en avons besoin.

Nous avons aussi besoin de paroles politiques fortes qui ont fait défaut ces dernières semaines. Quand on vient chercher dans un collège un jeune pour exécuter une OQTF, cela émeut jusqu'à l'inspectrice d'académie qui dans la presse a rappelé effectivement que l'école devait être un sanctuaire. Quand on a laissé des enfants dormir à la rue alors qu'ils sont scolarisés dans nos écoles, je crois que sur ces sujets, il faut qu'on ait une parole politique qui soit forte. Nous n'avons aucun problème à gauche avec l'immigration, nous pensons même que l'immigration est une chance, y compris dans les cantons les plus ruraux qui souffrent aujourd'hui d'une baisse de la démographie et dans quelques années, l'histoire nous donnera certainement raison plutôt que d'agiter les peurs et de sortir de sa boîte comme un coucou une fois de temps en temps pour évoquer les grands débats nationaux. Effectivement nous assumons que l'immigration peut être une chance pour notre territoire.

À cet égard, je voudrais vous dire que comme nous l'avons dit depuis plusieurs mois, ce budget témoigne de l'existence de marges de manœuvre. Vous augmentez de manière significative l'enveloppe de l'action sociale, notamment dans le domaine de l'enfance. Vous augmentez aussi le volume des subventions. Vous voyez, si on avait pu intervenir au fil de l'eau, on aurait pu saluer aussi les augmentations sur telle ou telle enveloppe. Vous avez su réorienter de façon sérieuse des projets qui avaient été engagés de manière un peu démagogique par votre prédécesseur, je pense notamment à la Cité du numérique. Vous soutenez de manière plus structurelle la politique culturelle et les dispositifs que nous avons votés lors de la dernière commission permanente en sont une illustration. Vous développez des axes nouveaux et le soutien réaffirmé aux mobilités alternatives nous semble aller dans le bon sens. Vous avez montré qu'on était en capacité de mobiliser des moyens conséquents sur des sujets qui le nécessitaient et pourtant, il y a aussi des sujets qui restent un peu à quai de notre point de vue. Je pense évidemment à la question de la jeunesse et à la question de l'éducation.

On a une déception assez grande aujourd'hui à l'occasion de la présentation de ce budget 2024 parce qu'à propos de groupes de travail, vous nous aviez présenté il y a quelques semaines une stratégie en faveur des politiques jeunesse et vous nous aviez dit que cette stratégie serait adoptée avant la fin de l'année 2023. Nous regrettons qu'à l'occasion de ce budget 2024, il n'y ait pas des mesures significatives en faveur des jeunes. J'ai évoqué la question des revenus notamment d'urgence pour les jeunes entre 18 et 25 ans, mais je pourrais également évoquer la question des mobilités et la question de l'hébergement. Sur la question des politiques jeunesse, on a un peu l'impression que cela fait pschitt et que c'est une variable d'ajustement qui n'a pas été suffisamment prise en compte. Sur le champ de l'éducation, nous avons noté la légère augmentation. Les 200 000 € d'augmentation pour le budget des établissements, cela va à peine couvrir l'inflation qui est retenue en 2024. On aurait aimé qu'il y ait un soutien aux actions éducatives, au programme de réussite éducative, à la cité éducative, de manière un peu plus significative que ce que vous nous présentez là. Lors de la dernière session, nous avons présenté un amendement sur la question de la tarification sociale de la cantine, et je remercie mon collègue Christophe Thorin d'avoir rappelé ce sujet. Je pense vraiment que c'est un sujet important. On arrive dans cette assemblée, cela a été dit et je veux le redire, à débattre de sujets importants.

De ce point de vue, je voudrais remercier notamment Claire Foucher-Maupetit, mais à travers Claire, vous remercier Monsieur le président, pour le sérieux avec lequel nous avons travaillé sur le sujet du collège Rabelais. Nous réaffirmons avec Hanan que le statu quo n'est plus possible pour le collège Rabelais. Et nous réaffirmons que la fermeture du collège Rabelais doit être envisagée. Pour cela, et pour assurer le meilleur avenir possible aux jeunes de Rabelais, nous pensons que pour le territoire, il faut reconstruire le collège Rabelais qui ne sera plus le collège Rabelais, mais il faut reconstruire un cinquième collège sur le Blésois. Nous avons, je crois, dans ces semaines et mois de débats pu rapprocher quelques points de vue. Nous avons rapproché nos points de vue sur l'enjeu d'intervenir pour la mixité sociale. Nous avons rapproché nos points de vue sur le soutien nécessaire aux collèges ruraux, mais je crois qu'il y a encore du chemin à faire. En tout cas, Monsieur le président et chère Claire Foucher-Maupetit, j'espère vraiment qu'on pourra poursuivre le dialogue. Je pense qu'il faut poursuivre le dialogue, je le redis, nous ne défendrons pas le statu quo. Nous pensons qu'il faut trouver une solution et nous espérons que cette solution passera par la reconstruction d'un nouveau collège, mais si ce n'était pas possible, nous continuerons à discuter avec vous.

Un mot pour terminer sur l'investissement. L'augmentation significative des dépenses d'investissement, il faut quand même rester prudent parce que cela ne dit pas toujours tout de la qualité et de l'utilité de ces choix. Je pense par ailleurs que vous gonflez un peu le budget d'investissement avec les crédits que vous inscrivez sur la passerelle. On verra s'ils seront dépensés, mais j'ai cru comprendre que le calendrier avait pris vraiment un peu plus de retard et que le plan de financement n'était pas à ce jour complètement bouclé. Je pense que sur la question de l'investissement, cela a été dit également par Christophe Thorin, la question de la prise en compte des grands investissements de l'agglomération Blésoise est quelque chose d'important et je pense qu'il faut en discuter sérieusement. Cela ne sert à rien et d'ailleurs je le dis au passage, je fais une petite incise, cela ne sert à rien de faire des provocations inutiles dans la presse avec vos collègues présidents de département pour dire que vous préparez les prochaines élections régionales alors que la région investit plus de 48 millions d'euros sur notre territoire avec ses CRST, mais je ferme la parenthèse. Tout cela pour vous dire que j'ai aimé la tonalité de l'intervention de Christophe Thorin, évidemment Christophe évoque un « *oui, mais* ». Pour notre part, ce sera un « *non* ». En revanche, nous pensons qu'il y a effectivement des sujets qui peuvent permettre d'avancer et sur lesquels on peut avancer en discutant collectivement. Je vous remercie.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je vais répondre à trois observations. Sur les collèges, le conseil départemental prend toute sa place sur la prise en charge de l'inflation de l'énergie, du gaz et de l'alimentation pour la constitution des repas de nos demi-pensionnaires. Deuxième point, concernant le « pschitt », comme tu l'as expliqué, de la politique jeunesse-éducation, j'aurai le plaisir de vous présenter un dossier que nous étudierons ensemble en début 2024 sur la politique jeunesse. Ce sera en janvier. Concernant la politique : alors si les présidents de département ne peuvent pas faire de politique, je suis absolument abasourdi. Mon cher Benjamin, tu ne fais pas de politique, toi ? Au conseil municipal de Blois, vous ne faites pas de politique ? J'émet de grands doutes. Si je veux faire de la politique, je ferai de la politique, Benjamin.

Monsieur Guillaume PELTIER

Inaudible – propos hors micro.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

C'est noble, Monsieur Peltier de faire de la politique. Si vous veniez un peu plus souvent dans cette assemblée, si vous évitiez de passer comme cela... Vous arrivez en retard, vous partez en avance, mais si vous veniez un peu plus souvent et si vous n'étiez pas un assisté de la République sur ces sujets, vous verriez que la gauche s'honore du débat politique.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va éviter des débats comme à l'Assemblée nationale. Ici, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, donc retrouvons le calme. Y a-t-il d'autres interventions ? Guillaume Peltier a la parole.

Monsieur Guillaume PELTIER

C'est assez intéressant. En commission permanente, il est beaucoup plus calme quand il n'y a pas la presse. Monsieur Vételé fait de la politique, il n'a pas tort d'ailleurs. Il reprend les amendements de LFI et du parti socialiste de l'Assemblée nationale et du Sénat à chaque session pour faire le malin. Je voudrais juste dire au nom des Loir-et-Chériens la chose suivante : je n'accepte pas qu'on puisse dire encore aujourd'hui, Monsieur Vételé, que l'immigration est une chance pour la France. Je vais vous donner quelques chiffres pour que chacun comprenne les dégâts de l'immigration dans notre pays. 18 000 prisonniers dans nos prisons françaises sur 60 000 sont des étrangers. Un dernier sondage IFOP devrait tous nous bouleverser : 39 % des Français musulmans scolarisés refusent de condamner l'assassinat de Dominique Bernard à Arras. 53 183 étrangers ont été mis en cause pour vol ou cambriolage en 2022. Les actes antichrétiens ont augmenté de 65 % dans notre pays selon le ministère de l'Intérieur en 2022 et nous avons encore accueilli en 2022 plus de 500 000 étrangers. Eh bien, vous avez le droit de penser ce que vous voulez, j'ai le droit au nom de la démocratie de dire tout haut ce que les Français et les Loir-et-Chériens pensent tout bas.

Madame Lionella GALLARD

Président, avant de vous laisser la parole, je voudrais juste rappeler à Monsieur Peltier qu'il est aussi très calme en commission permanente et que j'aimerais bien pouvoir lui poser une ou deux questions sur les commissions permanentes qui se sont passées, ne serait-ce qu'en début de mois pour savoir s'il sait ce qu'il y a dedans. Vous n'intervenez jamais, vous faites toujours le clown quand il y a des décisions à prendre. Cela suffit, les leçons de morale.

Guillaume PELTIER

Inaudible – propos hors micro.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On va se calmer un peu. Je passe la parole à Pascal Bioulac pour le groupe Les Républicains.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci, Monsieur le président. Écoutez, Monsieur Peltier, cessez d'agiter des chiffons rouges pour essayer de mettre le feu. Je vous rappelle qu'on développe une politique en faveur du SDIS pour les éteindre, Monsieur Peltier. Ce n'est pas la peine d'agiter des chiffons rouges à chaque fois. Comme vous le reprochez à Monsieur Vételé, vous aussi vous ne prenez la parole que quand il y a la presse pour essayer de garder un peu de tribune.

Monsieur le président, chers collègues, je voudrais remercier d'abord Claire Foucher-Maupetit et les équipes qui ont travaillé sur ce projet de budget effectivement qui avait été amorcé par des discussions lors de notre séminaire de Chambord et nous vous en remercions. L'année dernière, Monsieur le président, déjà notre groupe la Droite républicaine du Loir-et-Cher, car effectivement il y a des gens de droite et il y en a des vrais, avait approuvé un budget qui nous semblait répondre aux enjeux du département et apporter des réponses à certaines de nos demandes, comme le renforcement de la sécurité civile ou un renforcement des politiques d'aménagement durable et rural.

En Loir-et-Cher, en 2022 et 2023, comme l'a signalé Christophe Thorin, il y a eu des périodes de clarification politique et d'apaisement des relations permettant un travail positif de toutes les forces constructives de cet hémicycle et je vous en suis reconnaissant, Monsieur le président, même si nous constatons nous aussi qu'on pourrait encore peut-être faire mieux, mais charge à chacun de se mettre au travail. Ce sont ces conditions qui me permettent de participer avec enthousiasme à l'exécutif. Nous soutiendrons le projet de budget proposé qui, dans les circonstances économiques actuelles, comme l'a signalé Michel Contour et vous-même en début de séance, traduit de l'ambition et un certain volontarisme pour notre département. Avec de façon ambitieuse, 70 millions d'euros d'investissement, on peut s'en féliciter et on ne peut pas toujours reprocher de ne pas assez investir, c'est la première fois qu'on atteint des seuils aussi importants, même si certains projets comme celui de la passerelle seront peut-être différés, mais comptez sur mon imagination pour savoir utiliser cette enveloppe qui n'ira pas sur la passerelle sur les routes pour continuer d'améliorer notamment, et Christophe l'a évoqué, l'aménagement et la sécurisation de la départementale entre Blois et Romorantin, axe majeur, mais aussi continuer sur la 357 qui est l'axe majeur de développement économique entre Orléans et Le Mans.

Notamment, ce budget poursuit le renforcement du SDIS, et j'en suis heureux pour toi, Philippe, et tout ton conseil d'administration, parce que je connais bien la tâche, je sais que tu la mènes particulièrement bien, et je voudrais saluer parmi nous la présence du colonel Kharraz que je remercie pour son travail. C'est aussi le renforcement et le soutien aux communes rurales pour lutter contre une opposition du rural et de l'urbain, qui n'a pas de sens dans notre département. J'entends ce qu'ont dit Christophe Thorin et Benjamin Vételé. Il faut savoir que depuis 2007, c'est plus de 33 % du budget qui est investi sur Agglopolys, mais il reste le reste du département. Le niveau ambitieux d'investissement en faveur de la mobilité en lien encore avec notre caractère rural, ou l'adoption d'un schéma directeur des énergies avec un horizon à moyen terme. Je vous remercie Monsieur le président dans le cadre de l'Agenda 2030 d'avoir pris nos demandes en considération, qu'elles viennent de Stéphane Baudu, de moi-même ou de votre majorité. Tous ces sujets sont autant, sans énumérer l'ensemble des politiques, des sujets qui comptent pour notre groupe et sur lesquels les engagements amèneront ce dernier à soutenir, et je le redis une nouvelle fois, le budget avec la même vigilance, mais avec confiance dans l'efficacité

pour notre département et pour 2024. Comme l'a fait remarquer Michel Fromet que je salue, lors de sa présence pour sa dernière CP, vous avez su, Monsieur le président, tendre la main, prendre en compte nos propositions, respecter notre indépendance et clarifier votre positionnement. Dans cet esprit, vous pouvez compter sur nous, le groupe la Droite républicaine du Loir-et-Cher, pour travailler à la réussite du Loir-et-Cher pour les Loir-et-Chériens. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Monsieur le président. Maintenant, la parole à Catherine Lhéritier pour le groupe UPLCI.

Madame Catherine LHÉRITIER

Monsieur le président, mes chers collègues. L'examen du budget primitif pour l'année 2024 qui nous a été présenté toujours brillamment par Claire, est conforme à nos orientations budgétaires. Alors que le projet de loi de finances 2024 est toujours en débat au Parlement, il est important de souligner que ce budget s'inscrit dans une stabilité de la DGF, on l'a souligné, donc une réduction des dotations alors même que départements de France revendiquait à juste titre, à l'instar de l'association des maires de France, une revalorisation des dotations indexée sur l'inflation, et alors même que les DMTO pour nous, département, sont en baisse significative. Dans ce contexte, et je dirais malgré ce contexte, notre premier poste de dépenses de fonctionnement demeure les solidarités, en évolution de plus de 7,2 millions d'euros par rapport à l'année 2023. Les politiques sociales mobiliseront la grande partie de nos crédits en 2024, notamment le budget de l'enfance et de la famille qui prend en compte la poursuite des actions découlant de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, dite loi Taquet, intégrant l'évolution de la précarité, mais aussi un budget qui subit de plein fouet la politique de l'État liée aux mineurs non accompagnés, c'est-à-dire absence de compensation financière. Ce budget accuse une hausse de près de 5,7 millions d'euros.

L'année 2024 sera marquée par un effort d'investissement sans précédent. Malgré la forte inflation qui impacte nos projets, notre majorité départementale fait le choix d'une politique d'investissement ambitieuse pour nous permettre de mettre en place notre plan pluriannuel d'investissement, mais également par voie de conséquence d'apporter notre soutien à l'économie locale. Nous le savons, les collectivités sont les premiers investisseurs publics dans un contexte de baisse de l'activité du BTP liée à la fois à la situation économique, à la rareté du foncier générée par le ZAN et à l'augmentation des taux d'intérêt. Ce choix de notre collectivité confirme le département comme acteur majeur de notre territoire. Au total, nos investissements s'élèveront à plus de 82 millions d'euros. C'est un coup d'accélérateur sans précédent, comme je l'ai rappelé précédemment, mais nécessaire.

Notre groupe porte plusieurs priorités pour le département : l'innovation par le numérique, nous en avons beaucoup parlé, la poursuite de la modernisation de nos collèges, qui est indispensable pour nos collégiens, le développement durable et l'entretien, la sécurisation et la modernisation de nos mobilités dont les mobilités alternatives. Par ailleurs, le SDIS bénéficiera d'une subvention spécifique de 2 millions d'euros pour le renouvellement du matériel et la réalisation des investissements immobiliers. Cet effort est essentiel afin d'assurer aux Loir-et-Chériens une sécurité civile performante et adaptée aux enjeux de demain. Je crois que cela a déjà été rappelé, je crois qu'on est le deuxième massif forestier après les Landes par exemple. Une subvention qui s'ajoute aux plus de 19 millions d'euros versés par le département pour le fonctionnement du SDIS.

Avec ce budget primitif pour l'année 2024, notre majorité continuera d'accompagner les projets sur le territoire avec la reconduction de la dotation départementale d'aménagement durable, la dotation départementale de solidarité rurale et la dotation de mobilités alternatives. Le département accompagnera la ruralité et le développement durable au travers de nos communes avec plus de 5,5 millions d'euros pour la DDSR et 2 millions d'euros pour la DDAD. Des dispositifs simples et efficaces, je crois que c'est utile de le rappeler, pour notre territoire.

Mes chers collègues, comme l'a rappelé le président, nombreux sont les départements qui auront des difficultés à clôturer leur budget face à des dépenses de fonctionnement en matière de solidarité exponentielles et des recettes en diminution. Notre gestion rigoureuse nous permet encore de résister, mais alors que nos départements n'ont plus aucune autonomie fiscale, que les dépenses en matière sociale sont croissantes, l'État doit de façon urgente réviser ses relations avec les départements, lesquels ne peuvent qu'appeler de leurs vœux le retour à une autonomie financière. Ce budget primitif consolidé

de près de 493 millions d'euros répond aux ambitions fortes portées par le département. Mieux servir et accompagner les Loir-et-Chériens, innover dans les politiques sociales, soutenir notre territoire et investir pour l'avenir. Merci de votre attention.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci, Madame la présidente. Nous avons maintenant à l'étude deux amendements qui sont proposés par Benjamin Vételé et Hanan El Adraoui. Qui présente les amendements ?

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Le premier amendement, je vous propose de revenir sur un dossier, l'enfance et la famille. On a bien noté que sur le service d'accueil mère-enfant, il y avait un effort qui avait été fait cette année, puisqu'il y a déjà une augmentation budgétaire, mais c'est vrai que compte tenu des difficultés que nous rencontrons et des mesures d'urgence que nous sommes obligés de mettre en œuvre, malheureusement mesures d'urgence non pas mises en œuvre au département, mais qu'a pris la ville de Blois et je crois, la région Centre-Val de Loire, proposer de pouvoir augmenter ce budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On répond d'abord au premier et après, tu présenteras le deuxième. Je vais faire une réponse assez rapide. Dans ton texte, tu parles de 33 enfants scolarisés dans des écoles de Blois qui sont sans solution d'hébergement. Je rappelle quand même que ce sont 33 enfants de parents migrants qui sont en situation irrégulière et qui font l'objet d'OQTF. Néanmoins, nous avons fait un effort avec la préfecture et l'État pour pouvoir prendre en charge ces enfants et les mettre à l'abri.

Juste un petit point sur les mineurs non accompagnés, je voulais dire que de semaine en semaine, chaque département prend des positions sur des restrictions d'accueil ou des accueils suspendus. Je parle de la Vienne, du Jura, de l'Ain, des Vosges, du Territoire de Belfort. Concernant les mères isolées, on a 85 mères isolées, donc 155 enfants de moins de 3 ans. On est hors norme sur la région Centre-Val de Loire, la moyenne des autres départements est de 10 mères isolées prises en charge. Je ne serai pas plus long sur cette réponse.

Personnellement, je voterai contre cet amendement. Notre dispositif de prise en charge est quand même relativement saturé. Selon le ministère de l'Intérieur, concernant les MNA qui arrivent sur le territoire français, 40 % ont plus de 18 ans. Et selon une commission d'enquête du Sénat récente, ce serait 60 % des mineurs non accompagnés qui auraient plus de 18 ans. Tu veux rajouter quelque chose, Florence ?

Madame Florence DOUCET

Oui, merci président. Tout d'abord Benjamin, avant de me prononcer sur ton amendement, je vais revenir sur ce que tu as dit tout à l'heure sur le manque de soutien de l'exécutif auprès des équipes de la direction enfance-famille. En tout cas, je l'ai entendu comme cela, Benjamin, qu'on n'était pas suffisamment soutenant avec les équipes. Juste pour te témoigner qu'avec le président, nous nous sommes rendus récemment, il y a trois semaines, voir les équipes. On a pu échanger avec l'ensemble des équipes de la direction enfance-famille sans filtre. C'est avec un grand plaisir que la semaine prochaine je participerai à la journée de cohésion de la direction enfance-famille parce que de temps en temps, il faut mettre du lien et c'est important d'être là. Peut-être que tu ne voulais pas l'exprimer comme cela, en tout cas je l'ai reçu comme cela et je préfère faire une petite précision.

Concernant cette problématique des mères isolées et du contexte actuel, juste rappeler quelques éléments chiffrés parce qu'ils vont parler d'eux-mêmes. On a depuis 2018 une augmentation plus que significative de la file active des mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. C'est une augmentation entre 2018 et octobre 2023 de 223 % du nombre de mères prises en charge. On était à 53 mères en 2018, contre 171 en octobre 2023. On parle bien de file active. Le président vient de le souligner, nous sommes hors norme dans la région Centre. On a fait un peu de benchmarking, pardon Philippe pour l'anglicisme. On est effectivement hors norme, on ne peut pas se comparer. Y compris avec l'Indre-et-Loire et encore plus avec le Loiret. Cette croissance de l'activité de la prise en charge des mères isolées et de leurs enfants a été accompagnée par une mobilisation de moyens complémentaires de façon constante, autant en termes d'accompagnement social que sur les dispositifs d'hébergement : l'accueil

hôtelier qui constitue effectivement un gros bloc, en centre d'hébergement de réinsertion sociale, en centre d'hébergement temporaire et d'accès au logement, en service d'accompagnement maternel et parental, et avec les conventionnements de l'ASLD. Cette hausse s'est également traduite par une hausse constante du budget. Entre 2018 et octobre 2023, les dépenses hôtelières pour ne parler que d'elles, ont augmenté de + 370 %. On est passé de 316 000 à 1,5 million d'euros. Le conseil départemental reste bien mobilisé auprès du public, je tiens à le souligner.

Aujourd'hui, la situation est multiforme. On a une question sur l'hébergement d'urgence, c'est indéniable et il va falloir qu'on s'y penche urgemment. Je rappelle simplement que l'hébergement d'urgence, ce n'est pas la compétence des départements. Cela fait partie des compétences régaliennes de l'État. Le problème est là aussi, mais aujourd'hui, pourquoi en sommes-nous là ? Pourquoi nos dispositifs mères isolées avec enfants sont saturés ? Parce que si on revenait sur la philosophie, l'essence même de la loi Molle, les mamans qui ont entamé des démarches pour le droit d'asile relèvent en théorie des CADA, là aussi compétence des services de l'État. Or, il n'y a pas eu de développement des CADA tel qu'on aurait pu l'attendre. Il y avait eu, il me semble, des bruissements au début des années 2000, cela avait été suivi de petits effets, mais qui n'ont pas été développés dans le temps. Aujourd'hui, en réalité, ces mamans qui relèveraient des CADA se retrouvent à émarger à un moment donné sur nos dispositifs et aujourd'hui, Benjamin, quand je lis ta proposition d'amendement et que tu parles d'un manque de volonté politique, là aussi, je le reçois mal. Je te le dis parce que je pense qu'il y a une véritable volonté politique du département dans la question. D'un côté, je suis contente que tu t'intéresses au sujet, je suis contente que tu t'intéresses à la politique de l'aide sociale à l'enfance, mais je veux juste te rappeler que je suis prête à ce que tu m'accompagnes. Banco, on y va Benjamin. Une part des mères isolées sont y compris suivies par le Samep qui est le service d'accompagnement maternel et parental du centre départemental enfance-famille. Je te rappelle, Benjamin, que tu sièges au conseil d'administration depuis 2015, si je ne m'abuse, au titre de la mairie de Blois. Viens plus souvent, chiche, on va aller visiter le Samep. Et tu auras les comptes rendus de comment cela se passe.

Encore une fois, il y a la façon dont on s'exprime, la façon dont on reçoit. Je serai sur la même ligne que notre président. Je voterai contre l'amendement parce que je pense que nous en faisons déjà beaucoup. Si j'osais, mais je pense que je vais oser parce qu'à un moment donné, Benjamin, je veux bien tout entendre, mais pas tout. Je vais donc oser, je vais faire une *Giscard*, tu n'as pas le monopole du cœur, Benjamin, je te le dis.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, je vais donc proposer au vote cet amendement. Pour le vote, ceux qui ont un pouvoir, vous levez les deux mains, s'il vous plaît, c'est plus facile pour compter. Qui vote contre cet amendement ? Qui s'abstient ? Et qui vote pour ? L'amendement est donc rejeté, nous passons au deuxième amendement proposé par Hanan ou par Benjamin.

20 voix contre : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Guillaume Peltier, Virginie Verneret,

8 abstentions : Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux,

2 voix pour : Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

L'amendement est rejeté. Nous passons au deuxième amendement.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je vais continuer, je veux juste dire un mot à Florence. Je ne sous-estime pas d'une part son engagement, l'engagement des collègues. Je n'ai jamais prétendu avoir le monopole du cœur. Je pense juste qu'à un moment donné, quand on est élu, effectivement on prend des décisions qui engagent. On ne prend pas certaines décisions donc on ne s'engage pas et c'est tout ce que je dis. Effectivement, je pense que le soutien aux équipes du département est indispensable dans le soutien de proximité, et

cela, je crois que c'est fait auprès des équipes. Mais je pense qu'il est aussi important, quand on est un élu local, de faire entendre une voix. Notre rôle va aussi au-delà du soutien dans des réunions, dans des groupes de travail, dans des journées, c'est important, cela va aussi dans le relais au sein de l'opinion du travail et du mal-être, ou en tout cas des problématiques que rencontrent nos agents. En tout cas, je le redis à Florence : effectivement, je connais son engagement et sa valeur sur ce sujet.

L'amendement est un amendement qu'on avait déjà déposé et qu'on redéposera s'il n'est pas accepté, comme on redéposera l'amendement sur la tarification sociale de la cantine parce que nous pensons que ce sont des causes justes. Nous pensons qu'aujourd'hui, la question de la gratuité de l'école publique est quelque chose d'important. Quand on agit en faveur de l'action sociale, quand on agit en faveur de la mixité, l'accès à l'éducation pour tous dans les mêmes conditions doit effectivement pouvoir être un critère, donc nous proposons que les établissements scolaires puissent être dotés d'un forfait pour pouvoir acheter des fournitures qui chaque année coûtent de plus en plus cher et grèvent le budget des ménages.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien. Je vais te répondre pour cet amendement récurrent, mais je suis certain que tu le représenteras l'année prochaine. L'État accompagne chaque écolier, collégien, lycéen, par an, à hauteur de 7 890 €. Le département de Loir-et-Cher investit 2 734 € par collégien par an, un effort important qui a progressé puisqu'en 2019, le montant était de 1 751 €. L'investissement important également, je précise que depuis deux ans nous avons un blocage du ticket restaurant pour les demi-pensionnaires malgré la forte inflation des produits de l'alimentation. Enfin, il existe, et tu n'es pas sans l'ignorer Benjamin, une prime de rentrée scolaire qui pour 2023 s'élevait à 398 €. Nous avons un investissement qui est quand même très important sur le cartable numérique : 170 000 € d'investissement pour les trois collèges qui sont en expérimentation. Nous attendons effectivement une participation du ministère de l'Éducation nationale, mais pour l'instant, on ne voit rien venir. C'est le calme absolu. Nous souhaitons donc développer et étendre cette expérimentation du cartable numérique, qui a un coût relativement important et donc, je te précise que je voterai personnellement contre cet amendement.

Je propose de mettre cet amendement au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Huit. Qui vote pour ? Très bien.

20 voix contre : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Guillaume Peltier, Virginie Verneret,

8 abstentions : Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux,

2 voix pour : Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Je vais à présent donner la parole à Claire Foucher-Maupetit pour un petit résumé avant le vote de notre budget primitif 2024.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président. Faire savoir quand même à l'ensemble de l'assemblée, par rapport à ce qui a été dit, qu'on continue évidemment les travaux sur la commission jeunesse et évidemment, on va continuer comme on l'avait dit sur le travail sur l'ensemble du département de la sectorisation. Bien sûr qu'on s'y engage, et on le fait, il n'y a pas pour nous de statu quo et on continue, comme promis. On va travailler dans un climat apaisé, constructif et respectueux, surtout quand il y a des collégiens devant nous.

Je voulais simplement faire savoir qu'à l'issue de ce qui a été présenté, l'ensemble des politiques sectorielles, le projet de budget primitif 2024 consolidé s'équilibre comme on l'a déjà dit tout à l'heure en dépenses et en recettes à 493 736 484 €. Je vous rappelle que ce montant est l'agrégation du budget principal à hauteur de 487 609 211 €, du budget annexe Laboratoire départemental d'analyse à hauteur de 1 670 866 €, du budget annexe service qualité de l'eau à hauteur de 1 064 406 €, du budget

annexe fonds de solidarité logement pour 1 575 906 €, et enfin, du budget annexe aérodrome du breuil pour 1 816 094 €.

Je vous précise également que ce budget comprend une provision pour remboursement anticipé d'emprunt équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 26 475 000 €. Les résultats par section de ce budget primitif font apparaître les éléments suivants : en investissement et hors crédits relatifs à la dette, les crédits de paiement s'élèvent à 82,4 millions d'euros. L'amortissement du capital de la dette vous est présenté à hauteur de 8 500 000 €. En fonctionnement, le total des crédits prévus s'élève à 374,2 millions d'euros, hors intérêts de la dette. Les intérêts de la dette sont proposés à hauteur de 2 400 000 €. L'équilibre global de ce budget intègre un volume d'emprunt de 57 632 000 €. À noter également dans ce rapport le montant maximum à garantir auprès des principaux organismes HLM pour un total de 60 780 311 € pour 2024. Cher président, je vous donne la parole pour le vote de notre budget.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire. Je vais donc vous proposer d'adopter ce budget primitif 2024 et l'ensemble des décisions qui figurent dans ce rapport. Nous allons procéder au vote. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous avons deux votes contre. Merci.

28 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret,

2 voix contre : Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

5. Subventions 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant à l'étude des dossiers n° 5 à 10. Le dossier n° 5, je vais le prendre, ce sont les subventions 2024. Je vous propose d'approuver les subventions destinées à aider nos partenaires. Le montant total des subventions proposées dans le budget primitif 2024 s'élève à 15,7 millions d'euros en fonctionnement et à 19,4 millions d'euros en investissement.

Pour la présente session, il vous est proposé d'octroyer une somme de 9,8 millions d'euros en fonctionnement et 2,08 millions d'euros en investissement. Ce montant en investissement est réparti entre deux partenaires, 2 millions d'euros pour le SDIS et 80 000 € pour l'Observatoire. Nous devons mettre ce rapport n° 5 au vote.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN, directeur général des services

Une petite précision. Je vous prie de nous excuser, il y a une coquille pour l'une de nos associations à la ligne 45 : association Danse d'expression. La subvention qu'il vous est proposé d'octroyer par votre vote sera de 5 000 € et non de 10 000 €. 10 000 €, c'est ce qui était demandé.

Madame Marie-Hélène MILLET

Merci. J'ai une intervention sur la méthode. C'est une intervention que j'ai déjà faite sans doute l'année dernière et l'année d'avant. Effectivement, cette délibération est très importante puisque c'est la vie des grosses structures, certes, mais de nos associations. Donc, 10 millions pour nos associations, qu'elles soient petites ou grosses, sportives, culturelles, sociales. Vraiment, nous souhaiterions qu'on revienne aux méthodes qui étaient utilisées par le passé, c'est-à-dire qu'on se réunisse tous ensemble pour discuter de ce tableau des associations. C'est du temps à passer, une demi-journée, mais une fois par an, je trouve que c'est tout à fait réalisable. Parce que les élus départementaux connaissent bien leurs associations locales et j'ai remarqué par le passé des subventions qui étaient

attribuées. Peut-être qu'il aurait fallu les augmenter ou les diminuer, mais tout le monde ne le sait pas. Je crois que c'est très important et je sais que c'est réclamé par beaucoup, qu'on puisse se réunir pour en parler tous ensemble.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je prends acte de ta proposition. Je rappelle quand même que j'ai concerté longuement tous les groupes sur cette question, pour ceux qui éprouvaient des difficultés ou qui souhaitaient des modifications de positionnement financier sur les subventions. On pourra faire un peu plus long. Il y avait une demande de prise de parole de Benjamin et ensuite Pascal.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Oui, pour dire que nous voterons ce rapport, car effectivement, comme je l'ai dit dans mon intervention générale, en plus on se satisfait de l'augmentation de l'enveloppe. J'avais deux questions, une sur la nature des actions. Je sais que c'est une subvention récurrente, mais elle augmente un peu cette année. La nature des actions de l'association des maires et je me tourne vers Catherine, pour un montant de 177 000 € qui est un montant important, sur des actions de formation. Je voulais savoir de quelle nature étaient ces actions. Et puis, je pointe l'augmentation significative de l'enveloppe d'attractivité puisque dans la présentation du rapport, on a beaucoup parlé de l'attractivité touristique. On a moins parlé de l'agence d'attractivité. 805 000 €, je continue à considérer que cela fait un montant très élevé pour cette structure qui pourrait être réinternalisée.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Pour répondre sur l'agence d'attractivité, puisque j'en assure la présidence. Premier point : nous devons renforcer le personnel. Il n'y a qu'une seule personne pour l'instant présente sur les stands, sur les séminaires, sur les congrès des professions médicales et paramédicales. C'est toujours le week-end, en particulier, ces congrès, donc cela demande un investissement d'une personne supplémentaire, donc un ETP supplémentaire et c'est essentiel. L'ensemble des 40 professionnels de santé, médicaux et paramédicaux qui ont été recrutés depuis 18 mois, c'est lié au travail de l'agence d'attractivité. Pour information, ce n'est pas la peine de faire ce sourire Benjamin, je suis désolé, c'est vraiment la réalité. Tu peux penser ce que tu veux, mais c'est quand même la réalité qu'on vit au quotidien et on pourrait interroger les 40 professionnels de santé qui se sont installés, ils remercieraient vraiment l'agence d'attractivité pour son rôle essentiel dans l'accompagnement des familles et dans l'accompagnement de leur projet professionnel. Je ferme la parenthèse.

Sur l'agence d'attractivité, pour te donner quand même une information, l'Eure-et-Loir vient de recruter 8 personnes qui sont spécifiquement attachées au recrutement de professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Nous en avons deux en Loir-et-Cher, un deuxième va arriver. Je ferme la parenthèse.

Cette agence d'attractivité a un rôle essentiel. Les Loir-et-Chériens veulent être soignés correctement. Accès aux soins, accès à la prévention, il faut que l'on maintienne notre effort pour recruter des professionnels de santé. Il faut donc que cette agence d'attractivité ait les moyens de le faire correctement, il nous faut donc recruter un ETP supplémentaire. Je te laisse la parole Catherine.

Madame Catherine LHÉRITIER

Puisqu'on me donne la parole sur le sujet, je vais intervenir sur l'association des maires. D'abord, je voulais rappeler que l'association des maires, c'est une association de mutualisation. Effectivement, les plus grosses collectivités cotisent plus, ce qui permet aux toutes petites collectivités de bénéficier des mêmes services. Je précise aussi que dans l'augmentation de la subvention, dans ces 35 000 €, il y a 20 000 € de perte des cotisations de Blois et d'Agglopolys qui ne cotisent plus à l'association.

Ensuite, sur l'activité, on a une augmentation très significative du nombre de saisines de l'association puisqu'on a aujourd'hui une augmentation de 76 % des saisines à dimension juridique. Je rappelle que l'association ne se contente pas de donner un conseil juridique oral, mais établit une note aux collectivités, aux maires qui sollicitent le conseil, donc cela veut dire que la collectivité peut se resservir de l'argumentation juridique.

Ensuite, on est monté en puissance sur la formation des élus, c'est une activité soutenue qu'on a d'ailleurs continué à soutenir pendant la période du Covid pour que les maires qui prenaient leurs fonctions ne soient pas trop isolés. En moyenne, 212 élus sont formés par an et je ne sais pas si tu as fait attention, mais ce n'est quand même pas très simple de mobiliser les crédits de formation des élus, si bien qu'on a été amené, et le bureau de l'association en a délibéré là-dessus, à augmenter les tarifs de formation puisque le DIF finance moins par formation pour chaque élu. Donc globalement, le coût de la formation reste le même donc on a été amené à augmenter.

Ce que l'on a été amené à faire aussi, c'est de renforcer les réunions d'information. On a quand même une inflation réglementaire, je pense qu'on le subit tous, et cela nécessite l'organisation de réunions d'information et en moyenne, on a eu 330 élus qui ont suivi ces réunions d'information.

Je pense qu'on est aussi dans une période, et ce n'est pas un scoop, où les élus, et notamment les maires, sont assez découragés de l'inflation normative, des conditions dans lesquelles ils sont amenés à exercer leur mandat et je trouvais que c'était important qu'il y ait une association pour les soutenir.

On a également eu en parallèle une hausse très significative des sollicitations pour participer à de nombreuses réunions, organisées la plupart du temps par le préfet. C'est vraiment une activité très importante et on a été amené à renforcer nos moyens humains pour pouvoir répondre aux sollicitations de l'ensemble de nos collègues. Voilà donc l'explication que je peux donner sur cette évolution de l'activité. En tout cas, l'association rend son rapport d'activité tous les ans.

Madame Lionella GALLARD

Je me permettrai juste, président, d'intervenir au nom de l'association des maires ruraux qui existe aussi sur le Loir-et-Cher, qui fait aussi des formations, mais on a fait le choix de Webinaires de façon à ne pas facturer de formation aux maires et nous avons aussi choisi l'indépendance en ne demandant pas de subvention au département.

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Je remercie Catherine pour ces éléments qui sont très convaincants. Je nous invite juste peut-être sur l'objet de la subvention que nous faisons figurer dans le tableau, à ne pas limiter cela aux actions de formation puisque visiblement, ce sont des choses qui sont beaucoup plus larges, comme l'a rappelé Catherine.

Monsieur Pascal BIOULAC

Je m'excuse président de rallonger le débat. Sur les subventions, nous voterons bien sûr, nous avons voté le budget donc nous voterons les subventions, ce qui est tout à fait logique. Je voulais simplement attirer votre attention. S'il y a un effet mécanique possible, je veux bien comme tous les ans m'opposer à la subvention de l'ONF. Je trouve que c'est scandaleux de continuer à les alimenter. Dans le cadre des échanges que nous avons eus dans la préparation de ce tableau des subventions, on a rappelé encore une fois le non-respect de ses obligations par l'État en ce qu'il s'agit du canal de la Sauldre, et notamment le financement du syndicat de l'Étang du Puits du canal de la Sauldre où l'État doit maintenir en eau les ouvrages et protéger la biodiversité, ce qui n'est malheureusement plus le cas alors qu'on avait suspendu la subvention l'année dernière.

Je souhaiterais, au nom des trois communes concernées sur la Sologne et de deux communautés de communes, vous dire que nous avons pris une résolution de demande de sortie de ce syndicat et d'avoir une sous-concession de l'État en direct dans le cadre du respect de la Gemapi, qui serait portée par Cœur de Sologne si cette résolution aboutissait. Elle devait être adoptée ou validée en comité syndical, mais faute de quorum, cela ne s'est pas fait. Je n'ai pas encore le résultat de ce vote qui concerne beaucoup plus de communes du Loiret et du Cher et que trois communes en Loir-et-Cher et un linéaire seulement de 8 km qui est totalement abandonné par l'État indirectement puisqu'il délègue à ce syndicat.

Si possible, je m'oppose donc à la subvention de l'ONF. Si ce n'est pas possible, je vote, mais je fais cette remarque parce que je trouve insupportable leur comportement vis-à-vis des élus et vis-à-vis du conseil départemental lui-même. Merci.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Pour ce dossier n° 5, nous avons des déports que le DGS va nous stipuler avant le vote.

Monsieur Cyrille BONVILLAIN

Je ne vous donne pas le nom des élus qui siègent, mais je vous donne les associations concernées ou les organismes : centre culturel du Blésois la Halle aux Grains, l'association des maires du Loir-et-Cher, l'Observatoire de l'économie et des territoires, l'agence d'attractivité, l'agence de développement touristique, le centre hospitalier de Blois, l'Adil de Loir-et-Cher, le CDPNE, la société départementale d'agriculture, le CDAD, l'accès au droit et l'association Biosolidaire. Nous procéderons au déport de tous les élus conseillers départementaux qui y siègent.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Très bien, nous passons donc au vote. Qui s'oppose et qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, c'est donc adopté, mais nous prenons en considération les différentes interventions.

- Vote hors les deux hypothèses suivantes : 30 voix pour : Philippe Guet, Philippe Guet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.
- Subvention de fonctionnement à l'ONF : 29 pour / 1 vote contre de monsieur Pascal Bioulac.
- Vote pour certaines attributions soumises à des déports :

Structures concernées	Élus et fonctions concernés par un déport	Déports et détail du vote par subvention
Centre culturel du Blésois – la Halle aux grains	Tania André (membre du CA)	1 déport – 29 pour
Association des maires et présidents d'EPCI de Loir-et-Cher	Catherine Lhéritier (présidente) Claire Foucher-Maupetit (2 ^{ème} vice-présidente) Christophe Thorin (Secrétaire général adjoint) Philippe Mercier (CA) Agnès Thibault (CA) Pascal Huguet (CA)	7 déports (6 + 1 Y. Lecuir ayant donné pouvoir à C. Lhéritier) – 23 pour
Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher	Pascal Huguet (CA) Florence Doucet (CA) Jacques Paoletti (CA) Virginie Verneret (CA) Benjamin Vételé (CA)	5 déports – 25 pour
Agence d'attractivité de Loir-et-Cher	Philippe Guet (AG/PCA) Bernard Pillefer (AG/CA) Bruno Harnois (AG/CA) Catherine Lhéritier (AG/CA) Florence Doucet (AG/CA) Philippe Sartori (AG) Pascal Huguet (AG) Claire Foucher-Maupetit (AG)	13 déports (11 + T. André ayant donné pouvoir à B. Harnois + Y. Lecuir ayant donné pouvoir à C. Lhéritier) – 17 pour

	Élodie Péan (AG) Michel Contour (AG) Marie-Pierre Beau (représentante de l'ADT (CA))	
Agence de développement touristique Loir-et-Cher	Catherine Lhéritier (présidente) Guillaume Peltier (CA) Bernard Pillefer (CA) Marie-Pierre Beau (CA) Geneviève Repinçay (CA)	6 déports (5 + Y. Lecuir ayant donné pouvoir à C. Lhéritier) – 24 pour
Centre hospitalier de Blois	Philippe Gouet (membre du conseil de surveillance)	2 déports (1 + B. Pillefer ayant donné pouvoir à P. Gouet) – 28 pour
ADIL de Loir-et-Cher (Association départementale d'information sur le logement)	Florence Doucet (représentante du président du conseil départemental, membre de droit)	1 déport – 29 pour
CDPNE (comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement)	Philippe Gouet (membre d'honneur, en tant que PCD) Virginie Verneret Pascal Huguet Catherine Lhéritier Hanan El Adraoui	7 déports (5 + B. Pillefer ayant donné pouvoir à P. Gouet et Y. Lecuir ayant donné pouvoir à C. Lhéritier) – 23 pour
Société départementale d'agriculture du Loir-et-Cher	Pascal Huguet Florence Doucet Bernard Pillefer	3 déports – 27 pour
Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)	Philippe Mercier (membre)	1 déport – 29 pour
Association BIOSOLIDAIRE	Benjamin Vételé (du fait des fonctions de monsieur Christian Vételé, co-président de l'association)	1 déport – 29 pour

6. Situation des AP/CP et AE/CP – Budget primitif 2024

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 6 qui sera présenté par Claire sur la situation des AP/CP et AE/CP du budget primitif 2024.

Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT

Merci président. Cela ira relativement vite. Je vous propose d'approuver le projet de délibération qui est joint au rapport relatif à la situation des autorisations de programme, ce que l'on appelle les AP, les autorisations d'engagement, les AE, et dont les mouvements se soldent à : pour les AP de dépenses à 58 354 624,91 €, les AP de recettes à 1 553 129 € et les AE de dépenses à 1 763 000 €. Voilà président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Claire, nous allons devoir voter.

Qui vote pour ?

26 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Huguet, Philippe Mercier, Claire Foucher-

Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret.

Qui s'abstient ? 2 abstentions (Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

[Absence de Marie-Hélène Millet au moment du vote / pouvoir de Stéphane Baudu]

7. Création et suppression de poste/tableau des emplois permanents

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer maintenant au dossier n° 7 qui sera présenté par Catherine sur la création et la suppression de postes, tableau des emplois permanents.

Madame Catherine LHÉRITIER

C'est le rapport sur lequel on délibère tous les ans, qui met en ordre le tableau des effectifs en fonction des départs, des arrivées et des promotions. Ce rapport est relatif au personnel bien sûr et prévoit principalement la création d'un poste de travailleur social intervenant en prévention dans le cadre de la réorganisation de l'action sociale territorialisée, la création d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine afin de pérenniser sur le territoire le dispositif MicroFolies, musée numérique itinérant et permettant de porter au plus près de tous les publics des contenus culturels riches et diversifiés, la transformation statutaire de poste en lien avec l'évolution des besoins des services et les profils des agents en charge de ces missions.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Catherine. Je rajouterai que par rapport au tableau des effectifs de décembre 2022, nous avons + 50 ETC. + 39 postes pourvus, la pérennisation des postes actuels bien entendu, donc c'est égal à 7 millions d'euros de dépenses volontaristes en 2023.

On doit donc voter ce dossier n° 7. Qui vote pour ? Je crois que c'est un vote unanime. Pas d'abstention, je ne vois pas de main levée, donc c'est adopté à l'unanimité.

28 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

[Absence de Marie-Hélène Millet au moment du vote / pouvoir de Stéphane Baudu]

8. Schéma directeur des énergies

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

On passe au schéma directeur des énergies, qui nous est présenté par Pascal Bioulac.

Monsieur Pascal BIOULAC

Merci président. Chers collègues, l'hiver 2023 a montré à quel point l'approvisionnement en énergie, notamment en gaz et en électricité, est un enjeu fort de soutenabilité environnementale opérationnelle et financière pour le département. Ce défi, qui continuera de s'imposer dans les années à venir, tout comme celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pousse le conseil départemental à structurer la partie énergie de son Agenda 2030. Élaboré par le groupe de travail Agenda 2030, le schéma directeur des énergies a pour vocation de cadrer les dispositifs et actions déjà mis en œuvre par le département et de promouvoir la diversification du bouquet énergétique. Ce schéma se décline en deux volets, l'un interne pour les activités du département lui-même, et l'autre en externe pour valoriser et dynamiser le territoire. Quatre thématiques sont mises en réflexion : connaissances et

données, mesures de sobriété, nouveaux équipements, accompagnement et ingénierie. Ce premier schéma sera amené à évoluer en fonction des différentes forces et différents besoins du territoire. Merci Monsieur le président.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Pascal. Une intervention de Lionella.

Madame Lionella GALLARD

Juste pour un satisfecit. C'est bien que ce schéma directeur des énergies soit mis en place. On voit qu'on a quand même de la marge de manœuvre. En termes d'intrants d'énergie, de mobilisation et des déplacements, cela représente 93 % des émissions. Sur le volet émissions en CO2 évidemment, c'est la direction des routes, mais on ne peut pas lui en vouloir, et la direction de l'éducation qui sont les plus impactantes, à hauteur de 82 %. Sur le volet externe, je note le plan d'action, notamment à destination des communes, et je me posais une question. Quand vous dites qu'il y aura possibilité de faire appel à l'ingénierie territoriale, est ce que c'est via l'ATD ? Si c'est oui, est-ce que l'ATD a aujourd'hui les moyens humains pour réaliser ces accompagnements ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Excellente question, c'est vrai qu'il faut qu'on recrute, mais c'est compliqué. C'est dans les tuyaux, si j'ose dire.

Monsieur Philippe MERCIER

Il y a déjà un plan de charge important, donc on essaye de répondre dans un délai de quatre mois aux sollicitations. Je rappelle que 176 communes adhèrent à l'agence technique départementale, 5 techniciens sont en opération sur l'ensemble du territoire. Il faut déjà absorber le plan de charge pour ensuite voir comment on peut envisager de renforcer l'accompagnement auprès des communes.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Philippe. Je vous propose de mettre au vote ce dossier n° 8 sur le schéma directeur des énergies. Qui vote pour ? Visiblement, c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

(30 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui).

9. Solidarités – Action sociale et orientation de la campagne tarifaire des ESSMS

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer au dossier n° 9, solidarités, action sociale et orientation de la campagne tarifaire des ESSMS, qui sera présenté par Monique et Florence.

Madame Monique GIBOTTEAU

Merci président. Dans le cadre des orientations de la campagne budgétaire et tarifaire des établissements sociaux et médico-sociaux, il vous est demandé d'acter le reversement de la participation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie au groupement d'intérêt public qu'est la maison départementale des personnes handicapées pour son fonctionnement d'un montant estimé à 541 000 € pour l'année 2024.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci. Florence.

Madame Florence DOUCET

Pour le secteur de l'enfance, les orientations budgétaires 2024 doivent permettre de répondre à la fois aux orientations politiques des élus, politique centrée sur un renforcement de la prévention et des actions de développement des compétences parentales, mais également de la situation particulièrement complexe du secteur. Un cadrage réglementaire qui engendre une augmentation des dépenses au conseil départemental, notamment dans le cadre de l'application des mesures de la loi Taquet, à savoir la fin de prise en charge hôtelière des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs à l'aide sociale à l'enfance à compter de février 2024, la revalorisation des conditions d'exercice du métier d'assistant familial, impact manifeste sur le montant des dépenses de la masse salariale des assistants familiaux, l'amortissement de l'impact de la mise en œuvre du Ségur sur le champ des structures de la protection de l'enfance en année pleine. Le budget 2023 n'avait été impacté qu'en partie sur ce fameux Ségur. Une saturation des dispositifs de la protection de l'enfance qui implique une augmentation du volume de places afin de répondre aux exigences légales qui incombent au conseil départemental. Sur ce point, la priorité sera donnée à l'exécution des OPP, les obligations préalables au placement, la question du schéma de placement sur le territoire devant faire l'objet d'une évaluation plus globale. La problématique de la sanitisation des parcours des jeunes confiés à l'Aide sociale à l'enfance, les structures de protection de l'enfance ne sont pas dotées des moyens nécessaires permettant la prise en charge de jeunes relevant pour partie du champ du soin.

Le conseil départemental, pour permettre le maintien des accompagnements, doit penser des nouvelles formes de coopération avec notamment le développement de prise en charge d'enfants par plusieurs acteurs de la protection de l'enfance, un impact qui va se traduire par la tarification pour un même enfant de plusieurs établissements participant à son accompagnement. Le développement, d'autre part, de partenariats avec des structures régionales d'appui sur le champ sanitaire à même d'accompagner les établissements de la protection de l'enfance dans la sécurisation de la pratique, avec notamment la structure régionale d'appui Qualiris ou OMÉDIT Centre-Val de Loire.

Afin de faire face aux évolutions du secteur, plusieurs projets sont également mis en œuvre ou à l'étude, à savoir un projet de structure d'accueil bébé/fratrie qui permettra de répondre aux exigences de la loi Taquet, une structure de prise en charge des mères isolées dans le cadre de la coopération avec le centre intercommunal de l'action sociale du Blésois, la résidence Lumière.

Pour faire un petit point, nous étions au conseil d'administration de Terres de Loire Habitat mardi dernier. Nous avons bel et bien l'objectif d'une livraison au premier semestre 2025. Enfin, nous souhaitons développer les places de dispositifs d'appui préalables au placement. Enfin, ce rapport prévoit également l'attribution de la subvention d'équilibre en fonctionnement du département au fonds de solidarité logement d'un montant maximal de 900 000 €.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Merci Florence. Nous devons également voter ce dossier n° 9. Une intervention de Michel avant le vote.

Monsieur Michel CONTOUR

Juste une remarque puisque par deux ou trois fois déjà, nous avons été appelés à compenser financièrement l'équilibre financier précisément des EHPAD. Je m'inquiète, je sais qu'il y a des difficultés, mais je veux dire qu'à l'avenir, c'est quelque chose qui peut devenir récurrent et il faut que nous soyons attentifs à la gestion de ces établissements. C'était juste une remarque. Je te l'avais déjà faite.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

C'est une remarque judicieuse. Je tiens à dire quand même qu'en France, 77 % des EHPAD français sont en difficulté de trésorerie financière, contre 42 % en 2019. C'est tout à fait alarmant. Je mets donc au vote ce dossier n° 9. Qui vote pour ? Donc un vote à l'unanimité, je vous remercie.

30 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

10. Compétences déléguées au président du conseil départemental – Décisions prises du 1^{er} mai au 31 octobre 2023

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Nous allons passer enfin au dernier dossier qui est le dossier n° 10, compétences déléguées au président du conseil départemental. Il n'y a pas de vote, c'est un dont acte. Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et dans le cadre des compétences déléguées au président du conseil départemental, ce rapport rend compte des décisions prises du 1^{er} mai au 31 octobre 2023 dans les domaines suivants : la gestion de la dette et de la trésorerie du département, les marchés et accords-cadres, le fonds de solidarité pour le logement, les clauses d'insertion, les actions en justice, les indemnités de sinistre, le louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers à titre onéreux jusqu'à 4 600 € et les demandes d'attribution de subventions auprès de l'État ou d'autres collectivités territoriales. Je vous propose donc de prendre acte de l'information sur les décisions prises entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2023 dans le cadre des délégations qui sont accordées au président du conseil départemental.

30 voix pour : Philippe Gouet, Philippe Gouet (pouvoir de Bernard Pillefer), Catherine Lhéritier, Catherine Lhéritier (pouvoir d'Yves Lecuir), Philippe Sartori, Philippe Sartori (pouvoir de Marie-Pierre Beau), Monique Gibotteau, Florence Doucet, Pascal Hugué, Philippe Mercier, Claire Foucher-Maupetit, Maryse Persillard, Bruno Harnois, Bruno Harnois (pouvoir de Tania André), Pascal Bioulac, Agnès Thibault, Jacques Paoletti, Élodie Péan, Marie-Hélène Millet, Marie-Hélène Millet (pouvoir de Stéphane Baudu), Christophe Thorin, Angélique Dubé, Michel Contour, Lionella Gallard, Geneviève Repinçay, Julien Leseignoux, Guillaume Peltier, Virginie Verneret, Benjamin Vételé, Hanan El Adraoui.

Julien souhaite intervenir.

Monsieur Julien LESEIGNOUX

Excusez-moi, Monsieur le président. Je me permets d'attirer votre attention sur une dépense spécifique qui n'a pas manqué de me surprendre par son originalité en parcourant vos délégations. Page 410 pour ceux qui veulent bien prendre la peine de lire les dossiers, j'ai remarqué une dépense à hauteur de 90 000 € liée à des prestations de location d'une montgolfière aux couleurs du département, avec fourniture de places passagers pour des vols. Je suis convaincu que chaque dépense s'inscrit dans une vision globale pour le développement et l'image de notre beau département, cependant afin de mieux appréhender cette délégation, est-il possible d'obtenir des éclaircissements sur le rôle de cette prestation, les modalités d'obtention du vol et si la montgolfière sera floquée avec le nouveau logo ?

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Cela rentre dans le cadre de l'attractivité et vise à faire connaître notre département, donc cette montgolfière sera effectivement logotée avec le nouveau logo du département. C'est dans le cadre d'un partenariat publicitaire sur l'attractivité du département. Tous les grands territoires le font, la région Centre Val de Loire le fait effectivement, ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel.

Madame Geneviève REPINÇAY

On se permettait ce genre de remarque, tout à fait anecdotique certainement à côté des sujets très sérieux qui ont été évoqués, parce que cette société est établie sur le canton de Blois 3. On y voyait donc un avantage tout à fait intéressant d'avoir une montgolfière.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Je te promets Geneviève, que tu auras le droit à un vol.

Madame Geneviève REPINÇAY

C'est bien ce que j'espérais.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Avant l'intervention et la venue de nos sportifs et de la signature de notre Agenda 41-Agri 2030, je tenais à vous remercier de votre présence. C'est la fin de notre session, la qualité de nos échanges, même si parfois il y a des échanges un peu houleux, mais c'est normal. Nous sommes en démocratie, tout le monde doit s'écouter. Je tenais à remercier, au nom des élus, notre directeur financier, Jonathan Gaborit, qui après huit ans de bons et loyaux services, nous abandonne. Je ne sais pas si c'est raisonnable, mais c'est ainsi.

Monsieur Jonathan GABORIT

Inaudible – propos hors micro.

Monsieur Philippe GOUET, PRÉSIDENT

Ne partez pas tous, il faut d'abord signer le document du budget primitif. Merci Jonathan, on te souhaite le meilleur dans tes nouvelles fonctions professionnelles.

Nous allons accueillir nos sportifs de haut niveau de la Team 41. Il s'agit de Marion Manaresi et Baptiste Guyon, ce sont deux athlètes du club d'athlétisme de Romorantin et qui font partie de notre Team 41. Je vous rappelle que la Team 41 est composée de 22 sportives et sportifs de haut niveau. Vous le savez tous, le département est très engagé dans les politiques sportives. Je vous rappelle qu'à la dernière session, nous avons accueilli Raphaël Beaugillet et Benjamin Pillerault. Notre conseillère départementale à la délégation sport va faire une présentation de nos deux sportifs et ensuite, nous aurons un temps d'échange questions-réponses avec nos sportifs de haut niveau. On a une projection d'une petite vidéo.

[Temps d'échange non soumis à l'obligation de transcription au procès-verbal]

La séance est levée à 12 h 20.